

# **Regards nouveaux sur les défis d'avenir**

Etudes diverses des étudiants de l'Université  
de Szeged, inscrits dans le Master francophone  
en études internationales

Szeged, 2018

Éditeur : Centre Universitaire Francophone de l'Université de Szeged

Responsable de l'édition : Péter Kruzslicz

Rédaction : Kitti Pollák

Correcteur : Laurent Moreno

© Centre Universitaire Francophone, 2018  
Dugonics tér 2. H-6720, Szeged, Hongrie  
[www2.u-szeged.hu](http://www2.u-szeged.hu), [cuf@cuf.u-szeged.hu](mailto:cuf@cuf.u-szeged.hu)

ISBN: 978-615-00-0942-1

ISSN: 2498-5120

Imprimé par Innovariant, Algyó, Hongrie, 2018

# Table des matières

<b>Préface par Péter Kruzslizc</b> .....	5
<b>Études sur la politique de cohésion de l'Union européenne</b> (Présentées dans le cadre de la Conférence sur la politique de cohésion de l'Union européenne, 10 décembre 2015).....	9
Ágnes Mészáros : <b>La stratégie « Europe 2020 »</b> .....	11
Mihály Bak : <b>L'efficacité de la politique de cohésion de l'Union européenne au travers de l'exemple des régions de convergence et des régions de transition</b> .....	21
Nassima Mahi : <b>Les instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne</b> .....	33
Krisztina Váradi : <b>La relation ambiguë entre la politique de cohésion et la politique agricole commune de l'Union Européenne</b> .....	43
Maxime Bineau : <b>La macro-région, un cadre d'action pertinent pour la politique européenne de cohésion? L'exemple des rejets toxiques en Mer Baltique.</b> .....	55

András Báló :	
<b>Quo vadis les frontières ? L'aménagement transfrontalier du territoire à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai . . . . .</b>	<b>75</b>
Kitti Horváth :	
<b>La politique de cohésion de l'Union européenne et la Hongrie . . . . .</b>	<b>81</b>
Nuriye Sen :	
<b>La politique de cohésion Territoriale et La Turquie . . . . .</b>	<b>89</b>
Mondialisation et environnement (13 decembre 2016)	
Donald Donny Obiang Tomo :	
<b>Mondialisation et Environnement: L'impact de l'homme sur l'environnement. . . . .</b>	<b>103</b>

# Préface

Quo vadis, Europa ? – la question se pose à juste titre au 60<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du Traité de Rome. Si le contexte politique a beaucoup changé depuis, et heureusement, la paix et ainsi la stabilité de la région sont maintenues depuis une longue période à l'échelle historique de l'Europe. La fin de la division du continent n'a pas remis en cause l'intérêt de la construction européenne. Bien au contraire, nous croyons sincèrement que l'Europe est un continent d'avenir avec des chantiers innombrables.

C'est justement à la lumière de la réunification du continent, jamais bien digérée par les acteurs politiques et l'opinion publique en Europe, que s'ouvre un certain nombre de ces nouveaux chantiers, parmi lesquels la question de la cohésion sociale et économique n'est pas à négliger. Les élargissements successifs aux pays de la périphérie sud ont déjà mis en exergue les difficultés nombreuses, et la nécessité de concevoir des politiques visant à la convergence ; l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale a redoublé cette nécessité.

La mondialisation nous a enfermés dans un village mondial – dit-on. Mais ce village connaît de grandes diversités. Et ce n'est pas seulement sur le plan économique, social ou politique mais également et surtout sur le plan culturel que ces diversités se manifestent d'une manière, peut-être, encore plus visible en raison du rapprochement des régions, voire même des continents dans l'espace politique virtuelle. Les identités diverses nous enrichissent mais nous imposent également une certaine prudence lorsque l'on propose des solutions intégratives.

L'Europe n'est pas en bon état. Des débats surgissent, les défis sont nombreux et les solutions aux problèmes présents ne sont pas

consensuelles. La franchise des débats nous encourage, mais l'absence du dialogue ne nous rend pas optimiste.

L'Europe doit avoir des valeurs. Sans ces valeurs, un projet politique serait irréalisable. Et ces valeurs ne peuvent pas se réduire à des principes juridiques non attractifs et même remis en cause malgré leur apport incontestable dans la construction politique et sociale. Elles doivent être modernes mais enracinées dans l'histoire, dynamiques mais stables. Et nous ne contestons pas l'existence de telles valeurs.

Il est vrai que l'intégration en tant que telle est, de nos jours, boîteuse. A tel point que pour certains auteurs, notamment en économie, elle est grosse de déséquilibres potentiels, susceptibles de détruire l'Union ; il n'est qu'à penser à la « malédiction des pays périphériques », ces pays éloignés du centre de la zone euro.

Les mécomptes de l'intégration sont apparents d'une manière très visible depuis ce qu'on appelle, à tort ou à raison, la crise financière et économique, qui étend toujours son ombre sur le continent. Nous sommes très loin de l'enthousiasme que l'on témoignait à l'adoption des agendas et des projets visant le développement, la compétitivité, et surtout la prospérité pour l'ensemble des pays et des régions européens.

De nos jours, on évoque l'Europe à géométrie variable, à plusieurs vitesses. Au lieu de chercher à réduire les différences et les inégalités, on construit des projets diversifiés selon les capacités mais surtout l'état actuel des Etats européens. Certains pourront avancer plus vite, d'autres resteront en arrière. Nous nous demandons si la solidarité, a priori l'une des valeurs susmentionnées, ne serait pas un mirage, malgré sa capacité à fédérer.

A l'image du monde réduit à un village, le Master francophone de l'Université de Szeged représente une petite – mais diversifiée, communauté étudiante. Venus de différentes parties du monde, apportant avec eux leurs cultures et ainsi leurs approches et manières, nos étudiants restent ouverts et cherchent à exceller dans le domaine d'étude qu'ils ont choisi : les relations internationales. C'est justement leur élan, leurs dialogues que nous espérons savants, et surtout leur soif d'apprendre,

qui nous permettent d'espérer même lorsque le contexte n'y est pas forcément favorable.

Sic itur ad astra – nous ont dit nos enseignants et c'est le message que nous transmettons volontairement à nos étudiants. C'est ainsi que nous encourageons ces jeunes savants à apporter humblement et sagement leurs contributions à l'édifice que nous avons la responsabilité de construire face à ces défis : la politique de cohésion, mais aussi la protection de l'environnement. Nous sommes particulièrement ravis de pouvoir ajouter à ce cahier le travail de l'un de nos étudiants africains à ce sujet.

C'est donc sur un ton optimiste et surtout avec une fierté particulière que j'attire l'attention du lecteur sur ces études de nos étudiants en étant convaincu que leur contribution compte à ses yeux.

Bonne et enrichissante lecture !

Péter Kruzsliz  
directeur des formations francophones  
Faculté de droit et des sciences politiques  
Université de Szeged





# Études sur la politique de cohésion de l'Union européenne

**Présentés dans le cadre de la Conférence sur la politique de cohésion de l'Union européenne**

**10 décembre 2015**

**Ágnes Mészáros** : *La stratégie « Europe 2020 »*

**Mihály Bak** : *L'efficacité de la politique de cohésion de l'Union européenne au travers de l'exemple des régions de convergence et des régions de transition*

**Nassima Mahi** : *Les instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne*

**Xhoana Dishnica** : *La politique de cohésion de l'UE soutient un marché unique numérique pour l'Europe*

**Krisztina Váradi** : *La relation ambiguë entre la politique de cohésion et la politique agricole commune de l'Union Européenne*

**Maxime Bineau** : *La macro-région, un cadre d'action pertinent pour la politique européenne de cohésion? L'exemple des rejets toxiques en Mer Baltique*

**András Báló** : *Quo vadis les frontières ? L'aménagement transfrontalier du territoire à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai*

**Kitti Horváth** : *La politique de cohésion de l'Union européenne et la Hongrie*

**Nuriye Sen** : *La politique de cohésion Territoriale et La Turquie*



# La stratégie « Europe 2020 »

## I. Introduction

Pourquoi commencer par la stratégie Europe 2020, qui est une stratégie globale de l'UE essentiellement pour faciliter la sortie de la crise économique ? Parce que, justement, la stratégie Europe 2020 ne traite pas seulement des questions économiques, mais également sociales et environnementales. Son objectif principal est de créer une croissance intelligente, durable et inclusive. Intelligente grâce à des investissements dans l'éducation, la recherche et l'innovation ; durable grâce à une transition vers une économie sobre en carbone ; et inclusive puisqu'elle met l'accent sur la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté en Europe. Ainsi, en tant que successeure de la stratégie de Lisbonne pour la période 2000-2010, la stratégie Europe 2020 (pour la période 2010-2020) met la cohésion non seulement économique, mais également sociale et territoriale au cœur de son action. Pour réaliser ces objectifs, elle s'appuie essentiellement sur la politique de cohésion de l'Union européenne, qui est le principal outil d'investissement de l'Europe et ainsi de la stratégie Europe 2020.<sup>1</sup>

Pour aller un peu plus en détail, la stratégie Europe 2020 se compose de cinq grands objectifs : augmenter le taux d'emploi à au moins 75%, augmenter l'inclusion sociale des femmes, des personnes âgées et

---

1 « Politique de cohésion 2014-2020 – La dynamique est enclenchée », Panorama, Info-regio, no. 48, hiver 2013

des migrants légaux. Deuxième objectif : fournir 3% du PIB de l'UE pour financer la recherche et le développement. Troisième objectif : réduire l'émission des gaz à effet de serre de 20%. Quatrième objectif : élever le niveau d'éducation en Europe en diminuant le taux de décrochage à maximum 10%. Cinquième objectif : réduire le nombre de personnes pauvres ou exclues de la société avec au moins 20 millions.<sup>2</sup>

Ces cinq objectifs sont ensuite divisés en sept initiatives phares ou objectifs nationaux, qui ont chacune une dénomination propre :

- une stratégie numérique pour l'Europe
- union pour l'innovation
- jeunesse en action
- une Europe économe en ressources
- une politique industrielle à l'ère de la mondialisation
- une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois et
- une plateforme européenne contre la pauvreté.<sup>3</sup>

La mise en œuvre de ces objectifs est suivie par l'UE, et notamment par la Commission, qui, au sein du « semestre européen »,<sup>4</sup> publie un rapport chaque année sur l'évolution des objectifs d'Europe 2020 dans chaque pays membre de l'UE. Cette analyse est normalement effectuée et publiée en novembre, avec l'aide des Etats membres et des sociétés civiles, puis envoyée au Parlement européen et au Conseil de l'UE. Ensuite, les chefs d'Etats membres en discutent lors du Conseil européen, normalement en mars, parallèlement avec les évaluations dans le cadre de Pacte de stabilité et de croissance.<sup>5</sup> Et finalement, le Conseil européen et la Commission formulent des orientations spécifiques à chaque pays sur leurs politiques économiques et budgétaires.

---

2 « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », Communication de la Commission de 3 mars 2010, (COM(2010) 2020 final, p. 12

3 « Europe 2020 – La stratégie européenne en faveur de la croissance », in A la une, article paru sur [europa.eu](http://europa.eu), dernière mise à jour : 13 novembre 2015

4 « Gouvernance économique », site de la Commission européenne, dernière mise à jour : 25/02/2014

URL : [http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/economic-governance/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/economic-governance/index_fr.htm) [date de consultation: 28 octobre 2015]

5 « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », Communication de la Commission de 3 mars 2010, COM(2010) 2020 final

Par rapport à la stratégie de Lisbonne donc, on peut parler d'une nouvelle forme de « gouvernance économique »,<sup>6</sup> mais en fait, le mode de gouvernement, qu'on appelle la MOC (méthode ouverte de coordination) est resté le même. C'est surtout à cause de cette raison que beaucoup craignent pour la réalisation de ses objectifs, car en dépit de l'échec de ce mode de gouvernement dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, et malgré le fait qu'on a affirmé la nécessité d'améliorer les mécanismes de cette MOC, la stratégie Europe 2020 ne propose pas de contraintes qui pourraient s'exercer sur les Etats. C'est vrai quand même qu'elle s'est « davantage institutionnalisée à travers l'adoption de lignes directrices intégrées et la possibilité pour la Commission d'avertir les pays qui ne prendront pas les mesures jugées appropriées pour atteindre les objectifs fixés »<sup>7</sup>, mais certains soulignent que ce suivi est toujours trop lâche. On se pose donc la question si, en fin de compte, la stratégie Europe 2020 peut être considérée comme une stratégie prometteuse pour l'Europe ou pas.

Dans la première partie, nous allons voir que la stratégie Europe 2020 consiste en plusieurs nouveautés par rapport à la Stratégie de Lisbonne, qui, avec la présence d'autres instruments utiles à la réalisation des objectifs, lui permettent de se montrer efficace et encourageante. Malgré cela, dans la deuxième partie, il faut attirer l'attention sur les failles et obstacles qui persistent jusqu'à aujourd'hui, qui, pour que la stratégie puisse effectivement accomplir ses buts originels de créer une croissance durable et inclusive et de sortir de la crise, doivent être absolument surmontés.

---

6 « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », Communication de la Commission de 3 mars 2010, (COM(2010) 2020 final, p.6

7 « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », Communication de la Commission de 3 mars 2010, (COM(2010) 2020 final, p.6

## II. Il existe plusieurs avancées par rapport à la stratégie de Lisbonne...

### II.1. Objectifs mieux suivis et gérés

Comme on l'avait déjà mentionné au début, le mode de gouvernement pour la stratégie Europe 2020 est resté le même que pour la stratégie de Lisbonne, malgré l'introduction de la nouvelle « gouvernance économique ». Ce mode de gouvernement, la MOC, consiste en une méthode beaucoup plus souple que par exemple la méthode communautaire utilisée pour la PAC, car elle n'implique pas un contrôle sévère, et l'implémentation d'objectifs obligatoires, juridiquement contraignants, mais seulement la diffusion des « meilleurs ou bonnes pratiques » que les Etats membres peuvent suivre. Il faut quand même noter qu'on a appris plusieurs choses de l'échec de la stratégie de Lisbonne, car la stratégie a été remodelée, pour éviter les failles du passé : on a envisagé le renforcement de la dimension extérieure de la stratégie, le développement du programme communautaire, et la mise en œuvre d'un meilleur pilotage et avec un examen des effets.<sup>8</sup> Et effectivement, un suivi plus efficace de la part de la Commission que pour la stratégie de Lisbonne a été mise en place au sein de ce mode de gouvernance. De plus, la politique de cohésion réformée depuis 2007, permet de donner plus d'aides financières aux Etats membres, aux régions et aux agents pour faciliter la réalisation des objectifs de la stratégie. Cela est primordial, car la stratégie de Lisbonne n'était pas dotée de moyens financiers spécifiques.

Qui plus est, toujours par rapport à la stratégie de Lisbonne, le nombre des objectifs, des priorités, et des indicateurs a été restreint, et les actions de l'UE et des Etats membres sont désormais mieux articulées, qui rendent la stratégie Europe 2020 plus cohérente et plus effective. Quant à la nouvelle forme de « gouvernance économique », quelques renforcements de la coopération entre politiques économiques

---

8 « La Stratégie Europe 2020 », mis à jour sur Euractiv.fr le 20 septembre 2012

ont été effectivement mis en place, ce qui était le but originel de l'UE après l'éclatement de la crise économique.

## II.2. Grâce à la politique de cohésion réformée, le travail de la stratégie Europe 2020 est facilité

Nous avons déjà vu le lien entre la politique de cohésion et la stratégie Europe 2020. Maintenant, voyons comment la nouvelle politique de cohésion (pour la période de 2014-2020) contribue à la réalisation de ses objectifs.

La nouvelle politique de cohésion, réformée en octobre 2011, a comme but d'augmenter l'efficacité des investissements de l'UE. Désormais, elle possède un budget augmenté, 351,8 milliards d'euros, qui peut être investi dans les régions et villes d'Europe et ainsi contribuer à l'augmentation de la croissance visée par la stratégie Europe 2020.

Elle est composée de stratégies de qualité, d'objectifs clairs et mesurables, de procédures simplifiées et d'instruments financiers, dont l'utilisation est encore plus encouragée que pour la période de 2007-2013.

Elle a, comme la stratégie Europe 2020, des objectifs thématiques :

- renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- améliorer l'accès aux TIC ainsi que leur utilisation et leur qualité
- renforcer la compétitivité des PME
- promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques
- protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
- promouvoir des emplois durables et de qualité, et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre
- promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination

- investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour favoriser l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
- renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes, et l'efficacité de l'administration publique.

Comme nous pouvons le voir, ces objectifs sont presque parfaitement alignés sur les objectifs de la stratégie Europe 2020. C'est pourquoi la stratégie Europe 2020 compte considérablement sur la politique de cohésion, qui est le principal outil pour la réalisation de ses propres objectifs.

### **III. ...mais des obstacles persistent quant à la réalisation des objectifs**

Aujourd'hui même (on est la fin de 2015), de nombreuses critiques ont été exprimées envers la stratégie Europe 2020. Énumérons en quelques-unes.

#### **III.1. Pas de véritable révolution jusqu'ici**

Par rapport à la stratégie de Lisbonne, comme on l'avait déjà présenté, le mode de gouvernement (MOC) est resté le même, avec un suivi toujours relativement lâche, avec des indicateurs équivoques, et avec une nouvelle forme de « gouvernance économique » qui pourtant n'a pas été conçue pour aider à atteindre les objectifs de la stratégie, car si on y réfléchit,<sup>9</sup> on peut bien prendre en compte que, par exemple, la politique d'austérité, un des outils du « semestre européen » peut s'avérer

---

<sup>9</sup> « Pour une évaluation à mi-parcours de la stratégie d'Europe 2020 », article paru sur ETUC.org le 26 mars 2014



utile à la mise en place de l'assainissement budgétaire, mais elle peut aussi avoir des impacts contre-productifs et négatifs sur l'innovation, la recherche et le développement, la diminution de la pauvreté, l'emploi, et les changements climatiques ; et constituer en fait un obstacle. Ainsi, l'architecture de la nouvelle gouvernance n'aiderait à pas l'accomplissement des objectifs d'Europe 2020, mais lui ferait plutôt obstacle.<sup>10</sup>

A propos de la situation économique des Etats membres : on ne peut pas voir de grandes améliorations.<sup>11</sup> A savoir, depuis l'adoption de cette nouvelle stratégie, la situation économique de certains pays s'est encore dégradée, avec une récession persistante, une dette grandissante, et un chômage et une pauvreté en hausse.

La faille peut-être la plus grande de l'UE est qu'elle n'avait pas effectué d'évaluations réelles de la stratégie de Lisbonne. Les évaluations qui étaient publiées n'étaient que des évaluations qui étaient assez politiques, dépendant de la période de publication (entre 2000-2004: c'était positif ; entre 2004-2007 négatif, entre 2007-2008: positif à cause de la croissance, et après 2008 : négatif à cause de la crise).<sup>12</sup> Avec une véritable évaluation, on aurait pu modifier les indicateurs qui étaient irréels ou irréalisables (par exemple l'objectif d'investir 3% du PIB dans la R&D; ou le taux d'emploi de 75% sans avoir discuté de la qualité de l'emploi recherché, alors que dans la stratégie de Lisbonne, on avait la notion de « plus de travail et de meilleure qualité »).<sup>13</sup>

---

10 « Pour une évaluation à mi-parcours de la stratégie d'Europe 2020 », article paru sur ETUC.org le 26 mars 2014

11 Gaillard Marion : « De la stratégie de Lisbonne à la Stratégie Europe 2020 », article publié sur Vie-publique.fr le 15 mars 2013

12 Pochet Philippe : « What's wrong with EU2020 ? », Forum de plusieurs auteurs intitulé « Europe 2020 – A Promising Strategy ? », article publié sur Intereconomics.eu, Volume 45, Mai-Juin 2010, no. 3, p 136-170

13 Pochet Philippe : « What's wrong with EU2020 ? », Forum de plusieurs auteurs intitulé « Europe 2020 – A Promising Strategy ? », article publié sur Intereconomics.eu, Volume 45, Mai-Juin 2010, no. 3, p 136-170

## III.2. Inquiétudes face à la nature de la stratégie Europe 2020

En raison du fait que le but originel de la stratégie Europe 2020 était de faire sortir l'UE de la crise, économiquement parlant, et de peut-être créer une union politique forte,<sup>14</sup> on peut voir que les objectifs d'Europe 2020 sont clairement subordonnés aux objectifs économiques du semestre européen. C'est un énorme problème parce que la crise économique en Europe s'est transformée en une crise sociale également, avec de très grands déséquilibres et inégalités sociales, dont la résolution est l'élément essentiel pour la croissance économique. Autrement dit, si les problèmes sociaux, mais aussi, les problèmes environnementaux ne sont pas résolus, aucune réforme économique ne peut se montrer entièrement efficace. L'Union européenne s'est rendu compte de cela, et des initiatives ont été prises, mais les résultats, pour le moment, ne laissent pas d'interroger pour l'efficacité de la stratégie d'Europe 2020.

## IV. Conclusion

Pour conclure, il faut d'abord souligner que la stratégie Europe 2020 n'a pas encore atteint sa fin, c'est toujours en cours, et par conséquent, il est sans doute trop tôt pour donner une évaluation définitive. On peut évidemment la comparer avec la stratégie d'auparavant, et constater de grandes avancées, mais si on analyse plus profondément les objectifs et les réalisations concrètes jusqu'ici, on peut également voir ses failles, ses faiblesses, qui nécessitent quand même une amélioration.

Au total, la stratégie Europe 2020 est une stratégie prometteuse, dans le sens où elle a déjà donné les fondements pour une Europe en voie de développement durable. C'est un travail qui nécessite beaucoup de temps, beaucoup d'efforts, aussi bien de la part des institutions

---

14 « Gouvernance économique », site de la Commission européenne, URL : [http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/economic-governance/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/economic-governance/index_fr.htm)

européennes, que de la part des Etats membres et des sociétés civiles, dont le travail est encore plus difficile si le suivi des mesures n'est pas efficace. Mais si l'Europe réussit à ancrer les objectifs d'Europe 2020 dans une nouvelle architecture de gouvernance sociale et économique, qui soit sur un pied d'égalité avec les objectifs économiques, et liée à un agenda social ambitieux, de très grandes avancées pourront être réalisées.<sup>15</sup> On verra si cela va arriver encore dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

## Bibliographie

GAILLARD Marion : « De la stratégie de Lisbonne à la Stratégie Europe 2020 », article publié sur Vie-publique.fr le 15 mars 2013

URL : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/approfondissements/strategie-lisbonne-strategie-europe-2020.html> [date de consultation : 30 octobre 2015]

POCHET Philippe : « What's wrong with EU2020 ? », Forum de plusieurs auteurs intitulé « Europe 2020 – A Promising Strategy ? », article publié sur Intereconomics.eu, Volume 45, Mai-Juin 2010, no. 3, p 136-170

URL : <http://www.intereconomics.eu/archive/year/2010/3/europe-2020-a-promising-strategy/> [date de consultation : 15 octobre 2015]

« Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », Communication de la Commission de 3 mars 2010, (COM(2010) 2020 final

URL: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF> [date de téléchargement: 5 novembre 2015]

« La Stratégie Europe 2020 », mis à jour sur Euractiv.fr le 20 septembre 2012

---

<sup>15</sup> « Pour une évaluation à mi-parcours de la stratégie d'Europe 2020 », article paru sur ETUC.org le 26 mars 2014

- URL : [http://www.euractiv.fr/election-presidentielle/dossier/strategie-europe-2020-351.html#group\\_summary](http://www.euractiv.fr/election-presidentielle/dossier/strategie-europe-2020-351.html#group_summary) [date de consultation : 12 novembre 2015]
- « Pour une évaluation à mi-parcours de la stratégie d'Europe 2020 », article paru sur ETUC.org le 26 mars 2014,  
URL : <https://www.etuc.org/fr/documents/pour-une-%C3%A9valuation-%C3%A0-mi-parcours-de-la-strat%C3%A9gie-europe-2020#.ViyLzbcvflU> [date de consultation : 30 octobre 2015]
- « Gouvernance économique », site de la Commission européenne, dernière mise à jour : 25/02/2014  
URL : [http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/economic-governance/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/priorities/economic-governance/index_fr.htm) [date de consultation: 28 octobre 2015]
- « Politique de cohésion 2014-2020 – La dynamique est enclenchée », Panorama, Inforegio, no. 48, hiver 2013  
URL : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag48/mag48\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag48/mag48_fr.pdf) [date de téléchargement: 15 octobre 2015]
- « Position de la CES sur la stratégie Europe 2020 – une évaluation », article paru sur ETUC.org le 5-6 mars 2013, Bruxelles  
URL : <https://www.etuc.org/fr/documents/position-de-la-ces-sur-la-strat%C3%A9gie-europe-2020-%E2%80%93-une-%C3%A9valuation#.VkcGVHYvflU> [date de consultation : 13 novembre 2015]
- « Europe 2020 », article de la Commission européenne paru sur ec.europa.eu, dernière mise à jour : 21 octobre 2015  
URL : [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm) [date de consultation: 15 octobre 2015]
- « Europe 2020 – La stratégie européenne en faveur de la croissance », in A la une, article paru sur europa.eu, dernière mise à jour : 13 novembre 2015  
URL : [http://europa.eu/newsroom/highlights/special-coverage/europe2020/index\\_fr.htm](http://europa.eu/newsroom/highlights/special-coverage/europe2020/index_fr.htm) [date de consultation: 15 octobre 2015]

# L'efficacité de la politique de cohésion de l'Union européenne à travers l'exemple des régions de convergence et des régions de transition

## I. Introduction

Le but de la présente contribution est de mesurer l'efficacité de la politique de cohésion de l'Union européenne (ci-après : « l'UE ») à travers une analyse qui concernera les régions de convergence et les régions de transition de l'UE, qui sont prioritaires (en termes de financement) pour cette politique.

Cependant, avant de procéder à cette analyse, il est nécessaire de définir quelques notions de base, qui sont les suivantes :

- la politique de cohésion de l'UE : la principale politique d'investissement de l'UE. C'est une politique commune qui cible toutes les villes et régions de l'UE dans le but de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique, le développement durable et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> « Une introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020 », Commission européenne, juin 2014, Bruxelles, lien Internet : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/basic/basic\\_2014\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/basic/basic_2014_fr.pdf) (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

- la cohésion : dans les Traités de l'UE, on ne trouve pas de définition pour la « cohésion ». Selon le dictionnaire Larousse, la cohésion signifie « la propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont solidaires ; la solidarité ». <sup>2</sup> Donc la politique de cohésion de l'UE est également une expression de la solidarité entre les États membres.
- les objectifs de la politique de cohésion de l'UE : selon le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après : « TFUE »), les objectifs de la politique de cohésion de l'UE sont : « Afin de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union, celle-ci développe et poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale. En particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées. Parmi les régions concernées, une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle et aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne ». <sup>3</sup>

## **II. L'efficacité de la politique de cohésion de l'UE entre 2004 et 2011 à l'aune des données statistiques de l'Eurostat : une analyse**

Pour pouvoir faire des comparaisons entre régions (qui seront réalisées dans cette analyse), il est également nécessaire d'utiliser quelques autres notions et des indicateurs (comme le PIB) qui nous permettent de mesurer les disparités économiques et sociales dans l'UE.

---

<sup>2</sup> Lien Internet: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/coh%C3%A9sion/17019> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

<sup>3</sup> TFUE (édition « Lisbonne »), Titre XVIII (Cohésion économique, sociale et territoriale), Article 174 (ex-article 158 TCE), lien Internet: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012E/TXT&from=en> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

## II.1. Les indicateurs et les autres notions utilisées dans le cadre de cette analyse

Le PIB (produit intérieur brut) par habitant: selon l'Insee<sup>4</sup>, le produit intérieur brut (PIB) est le principal agrégat mesurant l'activité économique. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées brutes nouvellement créées par les unités productrices résidentes en une année donnée, évaluées au prix du marché. Le PIB donne une mesure des richesses nouvelles créées chaque année par le système productif et permet des comparaisons internationales. Le PIB est publié à prix courants et en volume aux prix de l'année précédente chaînés. Son évolution en volume (c'est-à-dire hors effet de prix) mesure la croissance économique. En divisant le PIB par le nombre de personnes habitant dans un pays ou une région, on obtient le PIB par habitant, qui est le principal indicateur du niveau de développement économique.<sup>5</sup>

La région « NUTS-2 » de l'UE : les régions de l'Union européenne sont définies par l'Eurostat, l'office européen des statistiques (qui est siégré au Luxembourg). L'Eurostat utilise la nomenclature « NUTS » (nomenclature commune des unités territoriales statistiques),<sup>6</sup> qui a été établie progressivement depuis les années 1970. Les régions qui font l'objet des statistiques régionales dans le contexte de la politique de cohésion sont les régions « NUTS-2 », c'est-à-dire des régions statistiques qui ont été désignées par les États membres eux-mêmes et dont la population est comprise entre 800 000 et 3 millions de personnes.<sup>7</sup>

Les régions de convergence de l'UE : ce sont les régions NUTS-2 les moins développées de l'UE. Selon la définition la plus récente de la Commission européenne, ce sont des régions NUTS-2 dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE-27. Pendant la période

---

4 L'Institut national de la statistique et des études économiques (qui est l'office des statistiques national de la France). Lien Internet: [http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous\\_theme=1](http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=1) (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

5 Ibidem.

6 Voir le Règlement (CE) No 1059/2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (« NUTS »). Lien Internet: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:g24218&from=FR> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

7 Ibidem.

2007–2013, il y avait 84 régions de convergence (cependant, à partir de l'année 2014, il en sera 85, car la Slovénie a décidé de se diviser en deux régions NUTS-2 à partir de 2014). Quant à l'étendue géographique l'UE-27, il faut noter que la Croatie ne faisait pas partie de l'UE-27.<sup>8</sup>

Les régions de transition de l'UE : ce sont les régions NUTS-2 de l'UE dont le PIB par habitant est entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE-27. Pendant la période 2007–2013, il y avait 16 régions de transition. Sur une base transitoire et spécifique, ces régions étaient déjà/encore éligibles à un financement par les Fonds structurels au titre de l'objectif « convergence » pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2013. Il y a deux types de régions de transition: des régions « phasing-in » et des régions « phasing-out ».<sup>9</sup>

Les régions les plus développées de l'UE: les régions NUTS-2 de l'UE dont le PIB par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne de l'UE-27. Ces régions ne sont pas éligibles à un financement par les Fonds structurels au titre de l'objectif « convergence ».<sup>10</sup>

## II.2. La méthode utilisée pour mesurer l'efficacité

Selon le dictionnaire Larousse, l'efficacité peut avoir deux sens: 1) le premier, c'est « le caractère de ce qui est efficace ; effet, action utile » (donc ce qui produit des effets, des résultats souhaités), alors que 2) le deuxième, c'est « le caractère d'une personne, d'un organisme efficace, qui

---

8 Source: Verluise, Pierre (2012): « UE-27 Crise mais rattrapage des Nouveaux Etats ? », paru le 18 novembre 2012 sur [diploweb.com](http://diploweb.com) (la revue géopolitique), lien Internet: <http://www.diploweb.com/UE-27-Crise-mais-rattrapage-des.html> (La date de consultation: le 16 novembre 2015).

9 In: 19e rapport de la Commission des affaires européennes de la Chambre des Lords (House of Lords, Select Committee on European Union, Nineteenth Report), 2008. Chapitre 2 (The European Union Structural and Cohesion Funds), point 18. Lien Internet: <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld200708/ldselect/lddeucom/141/14105.htm> (La date de consultation: le 16 novembre 2015).

10 Lien Internet: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006D0595&from=FR> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).



produit le maximum de résultats avec le minimum d'efforts, de moyens ; efficacité, rendement ».<sup>11</sup>

En ce qui concerne la méthode de cette analyse, comme il est bien plus difficile de mesurer l'efficacité dans son sens No 2), la présente analyse se focalisera uniquement sur le sens No 1). Par conséquent, par la suite, « l'efficacité » de la politique de cohésion de l'UE sera utilisée en faisant référence à sa capacité de produire des effets, des résultats visés, comme par exemple, le développement économique dans les régions les moins développées de l'UE (qui sont les 84/85 régions de convergence et les 16 régions de transition mentionnées à la page précédente).

Pour mesurer l'efficacité dans son sens décrit au-dessus, j'ai pris les 100/101 régions concernées (l'une après l'autre) et comparé le niveau du PIB par habitant (« Euro par habitant ») de chacune de ces régions entre 2004 et 2011. Il est important de noter que sur le site Internet de l'Eurostat, les données régionales [NUTS-2] ne sont pas disponibles pour les années après 2011<sup>12</sup>, alors que pour avoir les données des années 2004, 2005 et 2006, il a fallu ajouter ces années dans la section « TIME ».

En ce qui concerne la période couverte par cette analyse, à cause du problème de disponibilité des données (voir supra), la fin de la période de cette analyse est forcément l'année 2011. Concernant le début de la période (l'année 2004), j'ai choisi cette année parce que 50/51 régions de convergence (environ 60 % des régions de convergence) se trouvent dans les nouveaux États membres qui ont majoritairement rejoint l'UE en 2004 (ainsi qu'environ la moitié de toutes les régions concernées par cette analyse).

Dans l'Annexe, vous pourrez consulter la carte des régions NUTS-2 de l'UE selon leur éligibilité (à des financements par les Fonds structurels) concernant la période 2007–2013 (graphique No 1.) et la période 2000–2006 (graphique No. 2).

---

11 Lien Internet: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/efficacit%C3%A9/27928> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

12 Lien Internet: <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database> > Indicateurs du produit intérieur brut - SEC95 (reg\_ecogdp) > Produit intérieur brut (PIB) aux prix courants du marché par région NUTS 2 (nama\_r\_e2gdp) > Data explorer > [http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama\\_r\\_e2gdp&lang=fr](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_r_e2gdp&lang=fr) (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

### III. Quels résultats ?

73/74 sur les 100/101 régions analysées – qui sont 84/85 régions de convergence et 16 régions de transition –, donc plus de 73 % des régions les moins développées de l'UE, réussissaient à effectivement converger vers les régions les plus développées de l'UE, étant donné que le PIB par habitant dans ces 73/74 régions était plus proche (en %) de la moyenne de l'UE-27 en 2011 qu'en 2004.

Ces données montrent que malgré la crise économique de 2007–2008, ces régions sont devenues plus riches non seulement en termes absolus, mais aussi en termes relatifs. En effet, selon les données de la Commission européenne, les revenus ont augmenté dans les régions les plus pauvres de l'UE, où le PIB par habitant est passé de 60,5 % de la moyenne de l'UE-27 en 2007 à 62,7 % en 2010, et cela malgré la crise économique.<sup>13</sup> En plus, 19 régions (environ 19 % du total) sont devenues plus riches en termes absolus, affichant donc une augmentation nette de leur PIB par habitant (il s'agit de 15 régions de convergence et de 4 régions de transition). Cependant, comme cette augmentation n'était pas tellement plus importante que celle de la moyenne de toutes les régions de l'UE-27, en termes relatifs, ces régions sont devenues moins prospères, car leur PIB par habitant en 2011 était plus loin (en %) de la moyenne de l'UE-27 qu'en 2004. Ces 15 régions de convergence sont Dresden (en Allemagne), Anatoliki Makedonia, Thraki (Grèce), ainsi que les autres régions grecques de Dytiki Ellada, Ionia Nisia et Voreio Aigaio (Grèce), les régions espagnoles d'Andalucía et Castilla-La Mancha (Espagne), les régions italiennes de Calabria, Campania, Puglia et Sicilia (Italie), les régions hongroises de Dél-Alföld, Észak-Magyarország et Közép-Dunántúl (Hongrie) et la région portugaise d'Alentejo (Portugal). Les 4 régions de transition sont les régions espagnoles de Murcia et Melilla (Espagne), la région italienne de Basilicata (Italie) et la région portugaise d'Algarve (Portugal). C'est également le cas encore pour une région de convergence grecque, la région de Peloponnisos (environ 1 % du total), dont le PIB par habitant était le même (14 900 EUR) en 2011 qu'en 2004.

---

13 Voir sa brochure de 2014 (voir la note de bas de page No. 1).

Enfin, 7 régions (environ 7 % du total) – dont 2 régions de transition – sont devenues plus pauvres depuis 2004, car elles ont subi une diminution absolue de leur PIB par habitant. Ces régions sont: les 2 régions de transition de Kentriki Makedonia (Grèce) et Highlands and Islands (Royaume-Uni) et 5 régions de convergence: Ipeiros, Kriti et Thessalia (Grèce), ainsi que Cornwall and Isles of Scilly et West Wales and the Valleys (Royaume-Uni). Il est intéressant de noter que toutes ces sept régions se concentrent dans seulement deux États membres de l'UE: en Grèce (4 régions) et au Royaume-Uni (3 régions), fait qui montre que la Grèce a été particulièrement gravement touchée par la crise.

## IV. Conclusions

En conclusion, nous pouvons constater que malgré la crise économique de 2007–2008, la politique de cohésion de l'UE était largement efficace entre 2004 et 2011, parce que – selon les données d'Eurostat que nous avons analysées – depuis 2004, environ 92 % des régions prioritaires de cette politique commune sont devenues nettement plus riches (c'est-à-dire, par rapport à 2004 la valeur du PIB par habitant – en EUR – a augmenté dans ces régions jusqu'en 2011), comme l'a souligné la Commission européenne.<sup>14</sup>

En même temps, il est important de noter que plus de 73 % des régions les plus pauvres de l'UE (qui sont prioritaires pour la politique de cohésion en termes de financement) sont devenues plus riches en termes relatifs aussi, car la valeur du PIB par habitant en EUR dans ces régions s'est rapprochée de la moyenne de l'UE-27 (qui s'élevait à 21 700 EUR en 2004 et à 25 200 EUR en 2011). Donc, entre 2004 et 2011, presque 3/4 des régions les plus pauvres de l'UE réussissaient à effectivement converger vers les régions les plus développées de l'UE ; c'est-à-dire, il y avait une augmentation de la cohésion économique et sociale dans l'UE, ce qui est l'objectif principal de la politique de cohésion.

---

14 Dans sa brochure en 2014 (voir la note de bas de page No. 1).

Cependant, les régions de transition ont clairement besoin d'une attention particulière. Selon les données entre 2004 et 2011, il est possible de constater que les régions de transition sont plus vulnérables que les régions de convergence. En fait, 2 régions de transition sur 16 (12,5 %) sont devenues plus pauvres, contre seulement 5 sur 84/85 (5,9 % des) régions de convergence, alors que 4 (25 % des) régions de transition sont devenues nettement plus riches, mais relativement moins prospères, contre 16 sur 84/85 (seulement 18,8 % des) régions de convergence.

Les données analysées montrent également que les régions très périphériques ainsi que les régions en grave crise économique, elles aussi, ont besoin d'une attention particulière. En fait, en ce qui concerne les 8 régions qui ne sont pas devenues plus riches entre 2004 et 2011 (malgré le soutien financier qu'elles ont obtenu grâce à la politique de cohésion de l'UE), elles se concentrent dans seulement deux États membres: en Grèce (5 régions) et au Royaume-Uni (3 régions). Si nous regardons quelles sont les caractéristiques similaires de ces régions, nous pouvons identifier deux caractéristiques : premièrement, il s'agit des régions très périphériques (les 3 régions britanniques : Cornwall and Isles of Scilly, Highlands and Islands et West Wales and the Valleys), et, deuxièmement, il s'agit des régions qui sont en situation de grave crise économique (les 5 régions grecques : Peloponnisos [stagnation], Ipeiros, Kentriki Makedonia, Kriti et Thessalia [crise économique]). Bien sûr, les régions grecques, elles aussi sont assez périphériques géographiquement (par exemple, Kriti/Crète) par rapport au reste de l'UE. C'est pourquoi, à l'avenir, la politique de cohésion de l'UE devrait accorder plus d'attention aux régions très périphériques, ce qui renvoie à la notion de la cohésion territoriale, ce qui n'a pas été abordé dans cette contribution.

Finalement, les données entre 2004 et 2011 montrent aussi que la Grèce a été particulièrement gravement touchée par la crise. Pour apporter une réponse rapide et effective à de telles situations, il conviendrait d'élaborer un mécanisme (ou fonds) spécial pour les régions en grave crise.

# Bibliographie

## Articles

VERLUISE, Pierre (2012): « UE-27 Crise mais rattrapage des Nouveaux Etats ? », paru le 18 novembre 2012 sur [diploweb.com](http://www.diploweb.com) (la revue géopolitique), lien Internet: <http://www.diploweb.com/UE-27-Crise-mais-rattrapage-des.html> (La date de consultation: le 16 novembre 2015).

## Données statistiques

Eurostat: <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database> > Indicateurs du produit intérieur brut - SEC95 (reg\_ecogdp) > Produit intérieur brut (PIB) aux prix courants du marché par région NUTS 2 (nama\_r\_e2gdp) > Data explorer > [http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama\\_r\\_e2gdp&lang=fr](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_r_e2gdp&lang=fr) (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

## Sources officielles

19<sup>e</sup> rapport de la Commission des affaires européennes de la Chambre des Lords (House of Lords, Select Committee on European Union, Nineteenth Report), 2008. Chapitre 2 (The European Union Structural and Cohesion Funds), point 18. Lien Internet: <http://www.publications.parliament.uk/pa/ld200708/ldselect/ldcom/141/14105.htm> (La date de consultation: le 16 novembre 2015).

Décision de la Commission du 4 août 2006 établissant la liste des régions éligibles à un financement par les Fonds structurels au titre de l'objectif «convergence» pour la période de 2007 à 2013 (2006/595/CE), Commission européenne, Bruxelles, le 4 août 2006, lien Internet: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006D0595&from=FR> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

Règlement (CE) No 1059/2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (« NUTS »), Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, le 26 mai 2003, lien Internet: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:g24218&from=FR> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (édition « Lisbonne »), Titre XVIII (Cohésion économique, sociale et territoriale), Article 174 (ex-article 158 TCE), l'Union européenne, Bruxelles, le 26 octobre 2012 (in: Journal officiel n° C326 du 26/10/2012, p. 0001-0390), lien Internet: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012E/TXT&from=en> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

« Une introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020 », Commission européenne, juin 2014, Bruxelles, lien Internet: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/basic/basic\\_2014\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/basic/basic_2014_fr.pdf) (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

## Sites Internet

Commission européenne/Regional policy/Archive/Funds, lien Internet: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/funds/prord/guide/euro2000-2006\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/funds/prord/guide/euro2000-2006_en.htm) (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

InsideEurope.eu/Hungary/Thematic Objectives, lien Internet: <http://insideeurope.eu/taxonomy/term/170> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

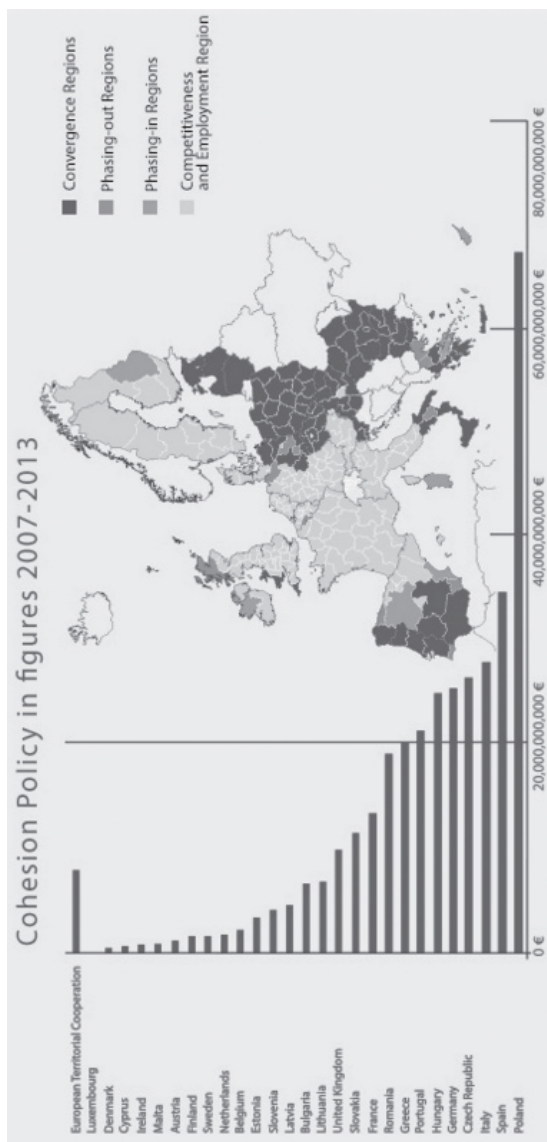
L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee.fr), lien Internet: [http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous\\_theme=1](http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=1) (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

Larousse.fr/cohésion, lien Internet: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/coh%C3%A9sion/17019> (La date de consultation: le 2 novembre 2015)

Larousse.fr/efficacité, lien Internet: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/efficacit%C3%A9/27928> (La date de consultation: le 2 novembre 2015).

# Annexes

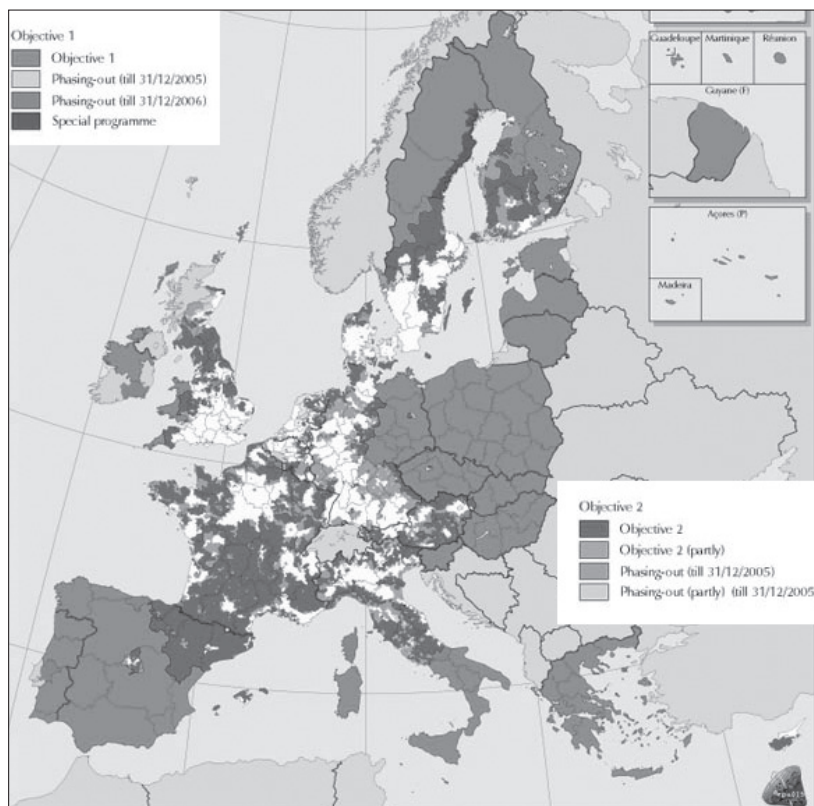
**Graphique No 1.**



La carte des régions NUTS-2 de l'UE-27 selon leur éligibilité à des financements par les Fonds structurels (régions « Convergence », « Phasing-out » et « Phasing-in ») entre 2007 et 2013.

Source: <http://insideneurope.eu/taxonomy/term/170>  
(La date de consultation: le 2 novembre 2015).

## Graphique No. 2.



La carte des régions NUTS-2 de l'UE-25 selon leur éligibilité à des financements par les Fonds structurels (régions « Objective 1 », deux types de régions « Phasing-out » et régions « Special programme ») entre 2000 et 2006.

Source: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/funds/prord/guide/euro2000-2006\\_en.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/funds/prord/guide/euro2000-2006_en.htm)  
(La date de consultation: le 2 novembre 2015)



# Les instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne

## I. Introduction

Le soutien de la politique de cohésion de l'UE pour les entreprises et les autorités locales a presque exclusivement pris la forme de dons ou de subventions non remboursables. Cependant, dans la période de programmation des fonds structurels en cours (2007-2013), les instruments d'ingénierie financière (IIF) ont émergé comme un mécanisme de soutien important aux investissements. Ainsi en (2007-2013) l'utilisation des différents modes d'instruments financiers est devenue plus répandue. Les instruments financiers connaissent une variété, une portée accrues et les montants engagés ont augmenté. Dans la période 2014-2020, une application encore plus large est prévue, les instruments financiers peuvent être utilisés dans tous les domaines de politiques de cohésion de l'Union européenne.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Commission européenne, les instruments financiers de la politique de cohésion 2014-2020. Consulté le 10/11/2015 URL : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/2014/financial\\_instruments\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/financial_instruments_fr.pdf)

Le rôle des IIF a considérablement augmenté au cours des périodes successives de planification de la politique de cohésion. L'investissement estimé par les IIF est de 0,6 milliard d'euros en 1994-1999, 1,3 milliards d'euros dans la période 2000-2006 et selon le rapport de la Commission on constate que le programme opérationnel (PO) a fait un engagement pour les IIF d'une somme de plus de 17 milliards d'euros.<sup>2</sup>

La période de planification 2007-2013 met en avant l'utilisation des instruments d'ingénierie financière comme outils pour mettre en œuvre la politique de cohésion. Cela a été justifié sur la base que ces instruments sont durables et qu'ils génèrent des projets de meilleure qualité et qu'ils ont une utilisation plus efficace des fonds publics (parce que l'argent du secteur privé est exploité pour compléter les dépenses publiques). En 2014-20, l'accent sur les instruments financiers est renforcé : ils peuvent être utilisés pour un objectif thématique. Dans le même temps, il y a des changements importants du cadre réglementaire affectant la façon dont les IIF peuvent être mis en œuvre dans la pratique. Ainsi, la justification globale pour l'utilisation des IIF dans le cadre de la politique de cohésion est le fait de faciliter l'accès au financement grâce à l'utilisation d'instruments remboursables et la contribution à la croissance économique régionale durable et à l'emploi. De ces faits on peut se demander quels sont les principes de mise en œuvre des IIF dans le cadre de la politique de cohésion de l'union européenne et comment ces derniers contribuent aux financements des PME dans l'Europe ?

---

2 European Commission (2014) Summary of data on the progress made in financing and implementing financial engineering instruments, Programming period 2007-13, situation as at 31 December 2013, September 2014. Consulté le 10/11/2015 URL [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/thefunds/instruments/doc/summary\\_data\\_fei\\_2013.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/thefunds/instruments/doc/summary_data_fei_2013.pdf)

## II. Le mécanisme des instruments d'ingénierie financière dans le cadre de la politique de cohésion européenne

### II.1. Les formes et les structures des IIF utilisés

Les IIF sont les suivants: fonds propres (capital-risque), des prêts, des garanties de prêt.<sup>3</sup> Les bénéficiaires finaux peuvent être des PME ou d'autres bénéficiaires des financements publics, tels que les fonds de développement urbain et de l'efficacité énergétique, projets d'énergie renouvelable et même des citoyens. Les IIF peuvent être utilisés pour trois grands objectifs politiques : le développement des PME, le développement urbain et l'efficacité énergétique. L'utilisation des IIF peut également impliquer la Banque européenne d'investissement et les fonds européens d'investissement, ainsi que d'autres partenaires du secteur privé ou public qui ne participent généralement pas à la mise en œuvre de la politique de cohésion.<sup>4</sup>

Au niveau de l'UE, en 2014 le résumé du rapport de la Commission note qu'à la fin de 2013<sup>5</sup>:

- 25 États membres avaient établi des IIF cofinancés (tous les états membres de l'UE sauf l'Irlande, le Luxembourg et la Croatie).
- 941 IIF cofinancés (69 fonds détenant et 872 fonds spécifiques) ont été mis en œuvre à la fin de 2013.

---

3 Etude commanditée par la DATAR et financée par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, 8 février 2013, Utilité et efficacité des outils d'ingénierie financière. Consulté le 10/11/2015 URL : [http://www.technopolis-group.com/wp-content/uploads/2014/04/1684\\_IIF\\_SYNTHESE-11032013\\_VF.pdf](http://www.technopolis-group.com/wp-content/uploads/2014/04/1684_IIF_SYNTHESE-11032013_VF.pdf)

4 direction générale des politiques internes, département thématique B, politique structurelles et de cohésion, étude sur les instruments d'ingénierie financière. Consulté le 10/11/2015 URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/495870/IPOL-REGI\\_ET%282013%29495870\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/495870/IPOL-REGI_ET%282013%29495870_FR.pdf)

5 Financial instruments in 2014-20: learning from 2007-13 and adapting to the new environment, Fiona Wishlade and Rona Michie, European Policies Research Centre, University of Strathclyde. Consulté le 11/11/2015 URL [https://fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014\\_20\\_learning\\_from\\_2007-13%20wishlade\\_and%20michie\\_0.pdf](https://fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014_20_learning_from_2007-13%20wishlade_and%20michie_0.pdf)

- 91 % des IIF visaient le développement des entreprises (entreprises et PME en général), 6 % des projets de développement urbain et 3 % l'efficacité et les énergies renouvelables ; 93 % du financement concernait le soutien aux entreprises - voir la figure 1 :
- Les IIF prennent principalement la forme de prêts et de garanties avec une faible proportion sous forme de financement par capitaux propres. En termes de nombre de transactions, environ 48 % prennent la forme de garanties, mais en termes de montants versés aux bénéficiaires finaux, plus de 51 % prennent la forme de prêts (et seulement 21 % sous forme de garanties).
- 17 milliards € en contributions d'opérations d'investissement ont été fournis par les IIF, dont plus de 14 milliards avaient été versés pour détenir des fonds spécifiques à la fin 2013, bien que moins de 6,7 milliards € avaient effectivement atteint les bénéficiaires finaux, ce qui signifie que seulement un peu plus d'un tiers des sommes engagées avait effectivement atteint leur cible prévue à la fin de 2013.

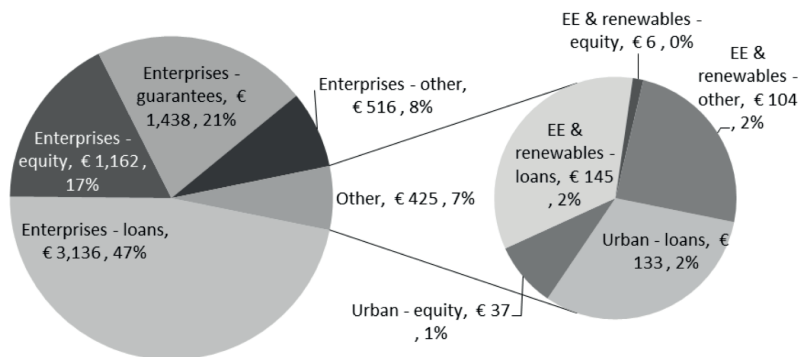


Figure 1: Les sommes versées aux bénéficiaires finaux par type de IIF et par cible (M € et% du total)

## II.2. Les différents objectifs des IIF

L'Union européenne a une vision plutôt favorable des IIF. Le document de travail des services de la Commission européenne souligne ainsi : „La possibilité d'utiliser les mêmes fonds plusieurs fois à travers différents cycles renouvelable contribue à l'impact et la durabilité des instruments ». En tant que tel, l'impact des fonds de roulement peut être plusieurs fois supérieur à l'aide de la subvention, en leur donnant une valeur ajoutée particulière et la pertinence en temps de contraintes budgétaires. L'impact de l'effet multiplicateur est encore renforcé par l'accumulation des intérêts générés et les dividendes versés aux fonds. Le caractère renouvelable de ces instruments crée des incitations pour améliorer la performance des bénéficiaires finaux, comme une meilleure qualité des projets et une plus grande discipline financière. La participation au financement du secteur privé garantit l'entrée d'expertise et de savoir-faire, comme l'expertise spécifique dans le soutien des PME en démarrage. Cette expertise contribue à améliorer la qualité globale des projets. La littérature académique sur le capital-risque et le rôle du secteur public suggère que l'introduction de conditions de marché et des mécanismes de marché pourrait améliorer l'efficacité du financement des PME publiques du point de vue de l'allocation des ressources, renforçant ainsi le cas pour l'utilisation d'instruments d'ingénierie financière comme outils stratégiques.<sup>6</sup>

Pendant les quatre premières années de la période de programmation actuelle l'utilisation des IIF a connu une croissance rapide.

---

<sup>6</sup> Direction générale des politiques internes, département thématique B, politique structurelles et de cohésion, étude sur les instruments d'ingénierie financière. Consulté le 11/11/2015 URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/495870/IPOL-REGI\\_ET%282013%29495870\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/495870/IPOL-REGI_ET%282013%29495870_FR.pdf)

Figure 1 : Financial instruments in 2014-20: learning from 2007-13 and adapting to the new environment , Fiona Wishlade and Rona Michie, European Policies Research Centre, University of Strathclyde. Consulté le 11/11/2015 URL [https://ficcompass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014\\_20\\_learning\\_from\\_2007-13%20\\_wishlade\\_and%20michie\\_0.pdf](https://ficcompass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014_20_learning_from_2007-13%20_wishlade_and%20michie_0.pdf)

### III. Le rôle des IIF dans le financement des PME européennes

#### III.1. Raison économique de l'utilisation des IIF

L'avantage sous-jacent à l'utilisation des IIF pour le développement des activités publiques est de permettre une utilisation plus efficace des fonds publics, d'améliorer la qualité de l'investissement sur le plan commercial et la participation des acteurs privés et d'identifier de nouvelles sources de financement. On constate une augmentation significative au cours de la période 2007-2008, cependant si on compare les IIF par rapport aux subventions, les IIF peuvent avoir un impact financier plus important, en raison de leur capacité à attirer des ressources supplémentaires dans les secteurs public et privé, doublant ainsi l'impact des ressources et les contributions nationales et régionales.<sup>7</sup> Les IIF peuvent aussi être utilisés comme couvertures de risque par les institutions publiques qui se servent des IIF pour soutenir des entreprises ou des projets considérés comme à risque par les acteurs privés.

La mise en place des IIF passe par deux étapes : la première est le processus décisionnel, ensuite les IIF doivent être considérés comme des véhicules pour la livraison des investissements remboursables qui contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des axes prioritaires spécifiques du programme opérationnel. Comme tels, ils doivent faire partie de la stratégie de mise en œuvre pour le programme opérationnel concerné, comme convenu entre l'État membre et la Commission. Ceci étant dit, la décision concernant les instruments spécifiques à utiliser relève entièrement de la compétence de l'État membre ou de l'autorité de gestion concernée. Les instruments financiers innovants aident les régions et les villes à surmonter leurs besoins d'investissement.

---

<sup>7</sup> Direction générale des politiques internes, département thématique B, politique structurelles et de cohésion, étude sur les instruments d'ingénierie financière. Consulté le 12/11/2015 URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/495870/IPOLREGI\\_ET%282013%29495870\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/495870/IPOLREGI_ET%282013%29495870_FR.pdf)

## III.2. Mécanisme des IIF (JEREMIE et JESSICA)

La Commission européenne et la Banque de développement du Conseil de l'Europe lancent deux initiatives destinées à accroître l'utilisation des IIF dans le cadre de la politique de cohésion. La crise économique actuelle renforce la nécessité d'utiliser des outils comme JEREMIE et JESSICA qui peuvent aider les régions et les villes à répondre à leurs besoins d'investissement.

JEREMIE et JESSICA sont des outils clés pour soutenir les petites et moyennes entreprises – et pour aider à mettre en œuvre des projets urbains qui peuvent être un bon catalyseur pour les économies locales. JESSICA (Soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative conjointe de la Commission, la Banque européenne d'investissement et la Banque de développement du Conseil de l'Europe. Elle fournit un soutien accru aux États membres et les régions à investir dans des projets de développement durable et la régénération urbaine. JEREMIE (Ressources européennes conjointes pour les micro et moyennes entreprises) est une initiative conjointe de la Commission et le Fonds européen d'investissement avec la Banque européenne d'investissement. Elle vise à améliorer l'accès au financement pour les petites, moyennes et micro-entreprises, en particulier à travers la fourniture de capital-risque, prêts, garanties, le micro-crédit et d'autres formes de financement innovant.

JEREMIE et JESSICA vont représenter d'ici la fin de 2017, un financement durable de l'UE et des pays au profit des PME et dans le domaine du développement urbain partout dans l' Union européenne.

## IV. Conclusion

La programmation 2014-2020 de la politique de cohésion soulignait que les IIF devaient, en complément des subventions, représenter un outil au soutien des PME, en particulier dans le domaine de l'innovation ; cependant les IIF ont mobilisé des sommes relativement modestes pour les différents types d'intervention (qui détiennent des fonds, les capitaux

propres, la dette, prêt).<sup>8</sup> La nouvelle période de planification introduit un certain nombre de changements. En ce qui concerne les IIF une évolution importante est une extension de leur utilisation au delà des trois zones ciblées en 2007-2013 (entreprises, le développement urbain et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables), pour inclure tous les objectifs thématiques de la Commission pour 2014-20.

Pour certains, les IIF sont un mécanisme de livraison clé pour la politique de cohésion, pour d'autres ils sont un complément mineur. Les comparaisons directes entre pays sont compliquées par les contextes politiques très variés. De nombreux États membres ont des traditions de longue date en matière de financement à travers les banques de développement et parfois le résultat est que la politique de cohésion apporte peu de valeur ajoutée, surtout si les apports de la politique de cohésion sont faibles, en raison de la complexité de la politique de cofinancement. Par ailleurs, la politique de cohésion constitue un complément substantiel à la politique nationale existante, elle prévoit en effet le soutien d'un type de financement qui n'existait pas avant. Quelques leçons apprises pendant la période 2007-2013 ont clairement été introduites dans les réformes de la période 2014-2020, comme la durabilité ; il s'agit de connaître le niveau des rendements, et leur pérennité. Et aussi la question de la qualité du projet : quelles sont les preuves que les projets financés avec le soutien remboursable sont supérieurs aux projets subventionnés ? Quel rôle l'expertise du secteur privé a-t-elle joué dans la sélection des projets?<sup>9</sup>

---

8 Commission européenne, les instruments financiers de la politique de cohésion 2014-2020 . consulté le 10/10/2015 URL : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/2014/financial\\_instruments\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/financial_instruments_fr.pdf)

9 Financial instruments in 2014-20: learning from 2007-13 and adapting to the new environment , Fiona Wishlade and Rona Michie, European Policies Research Centre, University of Strathclyde. Consulté le 11/11/2015 URL [https://fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014\\_20\\_learning\\_from\\_2007-13%20\\_wishlade\\_and%20michie\\_0.pdf](https://fi-compass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014_20_learning_from_2007-13%20_wishlade_and%20michie_0.pdf)



## Bibliographie

- Accès des PME au financement, analyse du marché en Languedoc-Roussillon, rapport final consulté le 10/10/2015 URL : [https://www.google.hu/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CB4QFjAAahUKEwiDsufT94\\_JAhWJaRQKHT\\_nAeI&url=http%3A%2F%2Fwww.info-entrepriseslr.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F98751%2F1168837%2Fversion%2F1%2Ffile%2FRapport-final-acces-des-PME-au-financement-et-analyse-de-marche.pdf&usg=AFQjCNHOQlldU3YWXBg-3CjKQf6\\_CbBhBHA&sig2=scORSLtKQs5XntK9W3MZmA](https://www.google.hu/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CB4QFjAAahUKEwiDsufT94_JAhWJaRQKHT_nAeI&url=http%3A%2F%2Fwww.info-entrepriseslr.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F98751%2F1168837%2Fversion%2F1%2Ffile%2FRapport-final-acces-des-PME-au-financement-et-analyse-de-marche.pdf&usg=AFQjCNHOQlldU3YWXBg-3CjKQf6_CbBhBHA&sig2=scORSLtKQs5XntK9W3MZmA)
- Commission européenne, les instruments financiers de la politique de cohésion 2014-2020. Consulté le 10/11/2015 URL : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docgener/informat/2014/financial\\_instruments\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/financial_instruments_fr.pdf).
- Direction générale des politiques internes, département thématique B, politique structurelles et de cohésion, étude sur les instruments d'ingénierie financière. Consulté le 10/11/2015 URL : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2013/495870/IPOL-REGI\\_ET%282013%29495870\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2013/495870/IPOL-REGI_ET%282013%29495870_FR.pdf)
- European Commission (2014) Summary of data on the progress made in financing and implementing financial engineering instruments, Programming period 2007-13, situation as at 31 December 2013, September 2014. Consulté le 10/11/2015 URL [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/thefunds/instruments/doc/summary\\_data\\_fei\\_2013.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/thefunds/instruments/doc/summary_data_fei_2013.pdf)
- Etude commanditée par la DATAR et financée par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, 8 février 2013, Utilité et efficacité des outils d'ingénierie financière. Consulté le 10/11/2015 URL : [http://www.technopolis-group.com/wp-content/uploads/2014/04/1684\\_IIF\\_SYNTHESE-11032013\\_VF.pdf](http://www.technopolis-group.com/wp-content/uploads/2014/04/1684_IIF_SYNTHESE-11032013_VF.pdf)
- Financial instruments in 2014-20: learning from 2007-13 and adapting to the new environment, Fiona Wislade and Rona Michie, European Policies Research Centre, University of Strathclyde. Consulté le 11/11/2015 URL <https://fi-compass.eu/sites/default/files/>

publications/Financial%20instruments%20in%202014\_20\_learning\_from\_2007-13%20\_wishlade\_and%20michie\_0.pdf

Financial instruments in 2014-20: learning from 2007-13 and adapting to the new environment , Fiona Wishlade and Rona Michie, European Policies Research Centre, University of Strathclyde. Consulté le 11/11/2015 URL [https://ficompass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014\\_20\\_learning\\_from\\_2007-13%20\\_wishlade\\_and%20michie\\_0.pdf](https://ficompass.eu/sites/default/files/publications/Financial%20instruments%20in%202014_20_learning_from_2007-13%20_wishlade_and%20michie_0.pdf)

# La relation ambiguë entre la politique de cohésion et la politique agricole commune de l'Union Européenne

## I. Introduction

De nos jours l'Union Européenne doit faire face à de nombreux défis, comme le changement climatique, les problèmes démographiques, la question de l'alimentation de sa population, l'avenir du développement rural etc. Ces défis touchent non seulement la politique agricole commune, mais la politique de cohésion de l'Union Européenne également.

Bien que ces deux politiques communes possèdent des histoires différentes (la politique de cohésion est introduite en 1986 avec l'Acte Unique européen, et la politique agricole commune en 1957 avec le Traité de Rome ), elles ont des points communs. Par exemple, elles sont les deux politiques les plus importantes de l'UE, elles sont des politiques communes à tous les États Membres, elles sont gérées et financées au niveau européen grâce aux ressources budgétaires de l'UE, et elles relèvent du domaine des compétences partagées entre l'UE et ses États membres.

En ce qui concerne le but de leurs fonctionnements, la politique de cohésion envisage d'assurer le rattrapage des disparités économiques, sociales et territoriales au sein de l'Union européenne, et la politique agricole commune a comme objectifs, -parmi d'autres- d'assurer un

niveau de vie équitable à la population agricole, et la protection des zones rurales, qui sont également les territoires les moins développés de l'UE. C'est un point commun important pour ces deux politiques, mais, comment peut-on comprendre la relation entre la politique de cohésion de l'Union Européenne et la politique agricole commune ?

Pour pouvoir y répondre il est important de voir les deux politiques communes comme des partenaires, qui coopèrent, et puis il est nécessaire de regarder pourquoi nous pouvons considérer la politique agricole comme une concurrente de la politique de cohésion.

## **II . La coopération de la politique de cohésion et la politique agricole commune**

La politique de cohésion et la politique agricole commune fonctionnent différemment, mais nous devrions en mentionner les points communs, comme par exemple, les Traités de l'UE qui soulignent l'importance de des deux politiques ou la synergie du financement existant entre elles. De plus, la Stratégie Europe 2020, volet important de la politique de cohésion, peut avoir des éléments de solution pour les défis de l'agriculture européenne, mais la politique agricole peut également contribuer aux succès de la Stratégie.

### **II.1. Une relation basée sur les Traités de l'UE et sur la synergie du financement**

Le Traité de Rome, en 1957, ne mentionne pas directement la politique régionale, mais les expressions, comme la cohésion économique et sociale et la solidarité y sont traitées, comme buts des États membres de la Communauté européenne. Le dernier traité de l'UE, celui de Lisbonne, qui est entré en vigueur en 2009, élabore les tâches et les domaines de la politique de cohésion et de la politique agricole commune également.

Par exemple l'article 2 du Traité de Lisbonne mentionne que l'UE promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. Puis l'article 174 du TFUE définit les régions concernées par la politique de cohésion, notamment les zones rurales, les zones où s'opère une transition industrielle et les régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents.<sup>1</sup> Et, c'est l'article 39 du même Traité qui décrit les objectifs de la PAC, comme, par exemple, accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, et assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole.<sup>2</sup>

Donc, c'est surtout la question des zones rurales qui lie ces deux politiques communes, parce que comme partie intégrante de la PAC, la politique de développement rural a démontré son utilité en renforçant la durabilité du secteur agricole de l'UE et des zones rurales au point de vue économique, environnemental et social, ce qui est également l'un des buts de la politique de cohésion.

En ce qui concerne la question de financement, c'est le Traité de Rome qui a créé le premier fonds structurel, le Fonds social européen (FSE), pour améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et pour contribuer à l'augmentation de niveau de vie des citoyens européens (aujourd'hui art. 162 TFUE).

Pendant les décennies passées, un certain nombre des investissements structurants financés par la politique régionale sont devenus un socle important pour le développement des activités agricoles, en renforçant leur contribution à la réalisation des objectifs de l'Union européenne. C'est pour cela qu'on peut voir une synergie de financement entre le second pilier de la PAC (le développement rural), notamment entre le fonds qui lui est dédié (FEADER – Fonds européen agricole pour le développement rural) et entre les différents fonds de la politique de cohésion (le fonds de développement régional - FEDER, le fonds social européen – FSE ).<sup>3</sup>

---

1 EUR-Lex, Traité de Lisbonne, en ligne <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12012E/TXT> date de téléchargement : le 28 septembre 2015.

2 EUR-Lex, Traité de Lisbonne, en ligne <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12012E/TXT> date de téléchargement : le 28 septembre 2015.

3 Cellule de Vieille et de Prospective sur la Politique Agricole Commune, « La Pac 2014-2020, L'essentiel de la Pac 2014-2020. », en ligne : <https://www.supagro.fr/capeye/reforme-de-la-pac/> date de téléchargement : le 1 novembre 2015.

## II .2. La contribution de la PAC à la Stratégie Europe 2020

La Stratégie de Europe 2020, qui succède à la Stratégie de Lisbonne, a été adoptée par le Conseil européen le 17 juin 2010. C'est le nouveau fil conducteur des politiques de l'Union européenne, et elle ambitionne de garantir une croissance intelligente, durable et inclusive en fixant 5 objectifs (taux emploi, part du PIB consacrée à la recherche-développement, 20/20/20 climat-énergie, abandon scolaire, pauvreté).<sup>4</sup>

Pour le succès de cette nouvelle Stratégie, la dernière réforme de la politique agricole commune, datant de 2013, doit prendre en compte les objectifs de cette Stratégie. Ce qui est aussi important pour l'agriculture, parce que elle « n'est pas qu'une question de denrées alimentaires. Elle concerne également les communautés rurales et les personnes qui y vivent. Elle concerne notre espace naturel et ses précieuses ressources. Dans tous les pays de l'UE, les agriculteurs préservent la vie de l'espace naturel et perpétuent le mode de vie rural. »<sup>5</sup>

Autrement dit, les territoires ruraux de l'UE ont des besoins, comme « l'accès à certains biens et services qui nécessitent des interventions en matière d'aménagement et d'équipement de ces territoires. »<sup>6</sup> Donc la Starégie Europe 2020 pourrait donner des solutions aux problèmes actuels de la PAC, en lui accordant des financements nécessaires pour la création de nouvelles technologies, pour faire face aux changements climatiques.

---

4 Europe Direct : « Contribution de la PAC à la stratégie Europe 2020. » en ligne : <http://www.europedirectplr.fr/dossier-thematique/contribution-de-la-pac-a-la-strategie-europe-2020> date de téléchargement: le 31 octobre 2015.

5 Commission Européenne : « Comprendre les politiques de l'Union Européenne : Agriculture », Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014en ligne : [http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/agriculture\\_fr.pdf](http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/agriculture_fr.pdf) date de téléchargement: le 14 octobre 2015. p. 4.

6 Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) France, Avenir de la politique de cohésion Réponse à la consultation publique , janvier 2011. en ligne : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/consultation/5cr/pdf/answers/ecosoc/representation\\_chambres\\_agriculture\\_francaises.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/consultation/5cr/pdf/answers/ecosoc/representation_chambres_agriculture_francaises.pdf), date de téléchargement : le 28 septembre 2015.

Mais ces territoires ruraux et l'activité agricole peuvent contribuer également à la réalisation de la stratégie Europe 2020. Par exemple sur les points suivants : la croissance intelligente - en améliorant l'efficacité des ressources et en renforçant la compétitivité par la connaissance et l'innovation technologiques ; la croissance durable - en préservant la base de production des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et de l'énergie renouvelable ; la croissance inclusive ; en libérant le potentiel économique des zones rurales - en développant les marchés et les emplois locaux.<sup>7</sup>

De plus, l'une des nouveautés de la programmation 2014-2020 est la mise en place d'une stratégie commune d'utilisation des fonds dans le but de renforcer la cohérence et l'efficacité de ces derniers pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.

### **III. La politique agricole commune, concurrente de la politique de cohésion ?**

De l'autre côté, il y a des faits qui peuvent nous laisser penser que la politique agricole commune est plutôt l'adversaire de la Politique de cohésion. Notamment, il y a les questions liées à la répartition du budget de l'Union Européenne.

L'autre point qui devient de plus en plus conflictuel est la question des défis environnementaux. Parce que le deuxième pilier de la PAC est consacré au développement rural, mais la politique de cohésion est aussi conçue pour atteindre ce but. Donc ici, une question de compétences se pose.

---

<sup>7</sup> Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et social européen et au Comité des Régions : la PAC à l'horizon 2020: Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir, Bruxelles, le 18.11.2010 COM(2010) 672 final , en ligne: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0672:FIN:fr:PDF>, date de téléchargement: le 29 septembre 2015.

### III.1. Questions budgétaires et question de l'efficacité

Les questions liées au budget de l'Union Européennes sont devenues délicates après la crise de 2008. Ce budget a diminué et les politiques communes qui en bénéficient, comme la politique de cohésion ou la PAC, ont vu leurs ressources rognées.

Le budget de l'UE est important, parce qu'il finance des activités dans de nombreux domaines, comme, par exemple la protection de l'environnement, ou le développement rural. Le financement des politiques communes de l'UE est organisé dans les cadres financiers pluriannuels, et les questions de la taille et de la répartition de ce budget (décisions par la Commission, le Conseil et le Parlement) créent toujours un débat important autour des politiques communes.

En ce qui concerne la politique de cohésion et la politique agricole commune, ce débat est encore plus important, parce que depuis des années ce sont les deux politiques communes de l'UE qui se situent aux deux premières places dans le budget européen. Pour donner des chiffres exacts : entre 2007-2013, 347 milliards d'euros ont été accordés pour la politique de cohésion, et 421 milliards d'euros pour la PAC. Puis, entre 2014-2020, la politique de cohésion est restée la deuxième politique dans le budget de l'UE avec 34%, soit 325 milliards d'euros, et la PAC a gardé sa première place dans le budget, avec 39%, qui signifie 373 milliards d'euros.<sup>8)</sup>

En outre, depuis quelques années, la gestion et le contrôle financier de la politique de cohésion font de plus en plus souvent l'objet d'un grand nombre de critiques en raison de leur trop grande complexité et de leur nature bureaucratique. Pour trouver des solutions et pour pouvoir faire fonctionner cette politique convenablement, la Commission européenne suggère en substance de transférer le système de la

---

8 Toute l'Europe, Les politiques européennes, Agriculture, La PAC 2014 – 2020 en ligne: <http://www.touteleurope.eu/les-politiques-europeennes/agriculture/synthese/la-pac-2014-2020.html>, date de téléchargement : le 28 septembre 2015. Parlement Européen, Actualités, Infographie, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20131119IFG25709> date de téléchargement: le 28 novembre 2015.



politique agricole à la politique de cohésion : accréditation annuelle, apurement des comptes et reddition des comptes.<sup>9</sup>

Bien sûr, ce changement aurait un effet sur le fonctionnement de la politique de cohésion, et pourrait accroître des différences existantes entre ces deux politiques, sans mentionner l'opinion des États Membres et les régions qui ne sont pas forcément pour ce transfert.

### III. 2. Les problèmes autour de la gestion des défis environnementaux

À côté des problèmes liés au budget et à l'efficacité, une autre source de conflit commence à devenir de plus en plus cruciale entre les deux politiques communes. Ce sont les défis environnementaux, qui touchent de plus en plus l'UE, et qui posent de plus en plus une question de compétences entre la politique agricole commune et celle de cohésion.

Pour commencer avec l'agriculture, la PAC a pour objectif – parmi d'autres – d'aider les agriculteurs à mener leurs activités en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; et à utiliser des techniques agricoles respectueuses de l'environnement. De plus « à la suite de la réforme de 2013, pour recevoir la totalité de leurs aides au revenu, les agriculteurs doivent adopter des pratiques agricoles écologiques et durables »

Mais si on regarde la politique de cohésion, nous pouvons voir qu'elle contribue également à la lutte contre les problèmes environnementaux. Notamment - pour donner des exemples, avec des programmes réalisés entre 2014 et 2020 pour l'environnement : en Hongrie un programme nommé *Environmental and Energy Efficiency OP* a été mis en place pour aider le pays à s'adapter aux effets du changement climatique et à utiliser des ressources renouvelables. Le programme opérationnel « Environnement » en Bulgarie a été créé pour la préservation et la protection

---

<sup>9</sup> Direction Générale des politiques internes de l'Union, département Thématique B, politiques structurelles et de Cohésion, développement régional, L'avenir de la politique de cohésion après 2013. en ligne : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2011/460063/IPOL-REGL\\_NT\(2011\)460063\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2011/460063/IPOL-REGL_NT(2011)460063_FR.pdf) date de téléchargement : le 28 septembre 2015.

de l'environnement et pour l'adaptation aux risques du changement climatique.

En Pologne le programme opérationnel de l'infrastructure et de l'environnement a comme objectifs de promouvoir l'efficacité énergétique et l'économie faible en carbone, en particulier dans les villes. Ses principaux bénéficiaires seront les organismes publics (y compris les autorités locales), mais aussi des entreprises privées

Finalement le programme FEDER-FSE de l'Aquitaine a pour but de renforcer l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources, et de préserver la biodiversité.<sup>10</sup>

Bien sûr, la PAC et la politique de cohésion devraient travailler ensemble pour pouvoir faire face plus efficacement aux défis environnementaux, mais considérant les différences dans leurs fonctionnements, dans leurs gestions et dans leurs buts originels, nous pouvons voir que, même si dans l'avenir les deux politiques envisageraient une telle approche, cela ne serait pas une tâche facile.

## IV. Conclusion

Après avoir examiné des points communs, nous pouvons affirmer que la relation existante entre la Politique de Cohésion et la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne est vraiment ambiguë. D'un côté, les fonctionnements de ces politiques se complètent parce qu'une politique commune aide l'autre, mais de l'autre côté les questions concernant le budget ou concernant la protection de l'environnement créent un véritable clivage entre elles.

Pour l'avenir de l'Union Européenne et de ces deux politiques communes, la complémentarité entre la politique de cohésion et la politique agricole commune sera cruciale pour pouvoir faire face à certains défis qui touchent l'UE. Donc cette complémentarité d'action entre ces deux politiques devrait être renforcée, avec l'harmonisation des règles de

---

10 Commission européenne, Politique Régionale, Programmes, en ligne : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/atlas/programmes?search=1&keywords=&periodId=3&countryCode=ALL&regionId=ALL&objectiveId=ALL&tObjectiveId=5](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/programmes?search=1&keywords=&periodId=3&countryCode=ALL&regionId=ALL&objectiveId=ALL&tObjectiveId=5) date de téléchargement: le 14 octobre 2015.

fonctionnement des différents fonds. « Il s'agit notamment de définir des règles communes sur les dépenses éligibles et les modalités de contrôle et de gestion. »<sup>11</sup>

Évidemment, la création de cette complémentarité ne sera pas facile, à cause des natures des deux politiques, qui sont au fond tout à fait différentes, et à cause des éléments de conflits entre elles, comme celui lié au budget de l'UE, ou celui de la gestion des défis environnementaux. Mais trouver un compromis et créer une coopération plus forte entre la politique de cohésion et la politique agricole commune sera une question indispensable pour l'avenir des États Membres de l'Union Européenne et pour toute l'intégration européenne également.

## Bibliographie

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) France, « *Avenir de la politique de cohésion Réponse à la consultation publique* », janvier 2011. en ligne : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/consultation/5cr/pdf/answers/ecosoc/representation\\_chambres\\_agriculture\\_francaises.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/consultation/5cr/pdf/answers/ecosoc/representation_chambres_agriculture_francaises.pdf), date de téléchargement : le 28 septembre 2015.

Cellule de Vieille et de Prospective sur la Politique Agricole Commune, « *La Pac 2014-2020, L'essentiel de la Pac 2014-2020.* », en ligne : <https://www.supagro.fr/capeye/reforme-de-la-pac/> date de téléchargement : le 1 novembre 2015.

Commission Européenne : « *Comprendre les politiques de l'Union Européenne : Agriculture* », Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014 en ligne : [http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/agriculture\\_fr.pdf](http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/agriculture_fr.pdf) date de téléchargement: le 14 octobre 2015.

---

11 Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) France, *Avenir de la politique de cohésion Réponse à la consultation publique*, janvier 2011. en ligne : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/consultation/5cr/pdf/answers/ecosoc/representation\\_chambres\\_agriculture\\_francaises.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/consultation/5cr/pdf/answers/ecosoc/representation_chambres_agriculture_francaises.pdf), date de téléchargement : le 28 septembre 2015.

- Commission Européenne : « *Comprendre les politiques de l'Union Européenne : Politique régionale* », Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014 en ligne : [http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/regional\\_policy\\_fr.pdf](http://europa.eu/pol/pdf/flipbook/fr/regional_policy_fr.pdf) date de téléchargement: le 14 octobre 2015.
- Commission européenne : « *Politique Régionale, Programmes* », en ligne : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/atlas/programmes?search=1&keywords=&periodId=3&countryCode=ALL&regionId=ALL&objectiveId=ALL&tObjectiveId=5](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/programmes?search=1&keywords=&periodId=3&countryCode=ALL&regionId=ALL&objectiveId=ALL&tObjectiveId=5) date de téléchargement: le 14 octobre 2015.
- Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique et social européen et au Comité des Régions : « *la PAC à l'horizon 2020: Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir* », Bruxelles, le 18.11.2010 COM(2010) 672 final , en ligne: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0672:FIN:fr:PDF>, date de téléchargement: le 29 septembre 2015.
- Direction Générale des politiques internes de l'Union, département Thématique B, « *Politiques structurelles et de Cohésion, développement régional, L'avenir de la politique de cohésion après 2013.* » en ligne : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2011/460063/IPOL-REGI\\_NT\(2011\)460063\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/note/join/2011/460063/IPOL-REGI_NT(2011)460063_FR.pdf) date de téléchargement : le 28 septembre 2015.
- EUR-Lex : « *Dispositions générales FEDER - FSE - Fonds de cohésion (2007 - 2013)* », en ligne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:g24231> date de téléchargement : le 29 septembre 2015.
- Europe Direct : « *Contribution de la PAC à la stratégie Europe 2020.* » en ligne : <http://www.europedirectplr.fr/dossier-thematique/contribution-de-la-pac-a-la-strategie-europe-2020> date de téléchargement: le 31 octobre 2015.
- EUR-Lex, « *Traité de Lisbonne* », en ligne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12007L/TXT> et <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:12012E/TXT> date de téléchargement : le 28 septembre 2015.
- InsideEurope: <http://insideeurope.eu/node/444> date de téléchargement: le 28 novembre 2015.

- L'Europe en Midi-Pyrénées: <http://www.europe-en-midipyrenees.eu/pyrenees/#.VloS5dKrTMw> date de téléchargement: le 28 novembre 2015.
- L'Europe s'engage en France: <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Environnement-energie-climat-3-priorites-pour-l-Europe> date de téléchargement: le 28 novembre 2015.
- Parlement Européen, Actualités, Infographie, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20131119IFG25709> date de téléchargement: le 28 novembre 2015.
- Site de ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, FEADER : « *La politique de développement rural de l'Union européenne sur la programmation 2014 – 2020* », en ligne : <http://agriculture.gouv.fr/feader-la-politique-de-developpement-rural-de-l-union-europeenne-sur-la-programmation-2014-2020>, date de téléchargement : le 29 septembre 2015.
- Toute l'Europe, « *Les politiques européennes, Agriculture, La PAC 2014 – 2020.* » en ligne: <http://www.touteleurope.eu/les-politiques-europeennes/agriculture/synthese/la-pac-2014-2020.html>, date de téléchargement : le 28 septembre 2015.
- « *L'avenir de la politique de la cohésion* », en ligne : <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article69>, date de téléchargement : le 28 septembre 2015.



# La macro-région, un cadre d'action pertinent pour la politique européenne de cohésion ? L'exemple des rejets toxiques en Mer Baltique

## I. Introduction

Le sommet de Brdo en Slovénie les 27 et 28 janvier prochains devrait voir se lancer une stratégie « macro-régionale » à l'échelle de la région alpine<sup>1</sup>, impliquant sept pays, dont cinq États Membres de l'UE (l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Slovénie) (ainsi que deux États hors UE, le Liechtenstein et la Suisse), le tout regroupant au total quarante-huit régions. Cette « Stratégie de l'UE pour la région alpine » (ou EUSALP) est menée au sein de la politique de cohésion européenne, et est ainsi le quatrième plan de cette nature, après les stratégies menées respectivement autour de la Mer Adriatique et Ionienne, du Danube et de la Mer Baltique. Ce type d'approche s'applique à un espace transfrontalier et repose sur une coopération accrue des États-membres au sein de projets). Leur échelle reste cependant inédite dans l'histoire de la

---

1 « Alpine macroregion close to launch », 16/10/15, Michèle Nardi, traduit par Samuel Morgan : <http://www.euractiv.com/sections/regional-policy/alpine-macroregion-close-launch-318590>, consulté le 28/10/15

coopération régionale de l'UE, ce qui nous invite ici à nous pencher sur leur intérêt en Europe, et en particulier sur l'impact de la plus aboutie d'entre-elles, la macro-région de la Mer Baltique.

Initiée dans les années 1980, la politique européenne de cohésion, aussi connue comme étant la politique régionale de l'UE, a pour objectif de « renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale » entre les régions européennes. Définie par la Commission comme « une politique stratégique d'investissement<sup>2</sup> », son fonctionnement a principalement tourné autour de l'allocation de financement à des projets publics menés dans les États-membres sélectionnés par les instances communautaires. Le schéma s'articule ainsi des Fonds européens (FSE, FEDER etc...) vers les projets locaux ou nationaux retenus, les premiers fournissant un soutien économique, les seconds se développant grâce à la politique communautaire. En d'autres termes, dans cette configuration, il n'existe que peu d'échanges possibles entre les États-membres, les relations se faisant principalement entre l'UE et un acteur local. L'approche « régionale » serait à comprendre dans le sens de « pour les régions d'Europe » et non pas « entre les pays membres ». Or l'introduction de l'idée de partenariats transnationaux entre États-membres, ciblés autour d'enjeux territoriaux précis a permis de relancer la dynamique « régionaliste » de l'UE. Il s'agit des stratégies macro-régionales, ou macro-régions. Initiée en 2009, le premier projet de ce type a concerné la région de la Mer Baltique, au Nord de l'Europe, sur la base de problèmes environnementaux. Supervisés par les instances communautaires mais sans nouvelles institutions, exécutés les États-membres mais toujours dans le cadre de la politique de cohésion, les projets relevant de cette « Stratégie de l'UE pour la région de la Mer Baltique » (ou EUSBSR) ont maintenant été lancé depuis six ans, au travers de deux « rounds » de la politique de cohésion (période 2007-2013 puis 2014-2020). Alors que sa reconduction dans le cadre de la Stratégie Europe2020 confirme l'importance de la

---

2 « La politique régionale est une politique stratégique d'investissement qui concerne toutes les régions et villes de l'UE et qui a pour objectif de stimuler la croissance économique et d'améliorer la qualité de vie. Elle exprime également la solidarité de l'UE, en concentrant son soutien sur les régions les moins développées ». in Comprendre les politiques de l'Union européenne— Politique régionale, rédigée par la Commission européenne, Direction générale de la communication, mis à jour en novembre 2014



macro-région balte, il est cependant nécessaire d'examiner l'intérêt de cette approche inédite en matière de politique régionale.

Ainsi, nous allons étudier l'idée selon laquelle la macro-région serait un cadre d'action pertinent et efficace pour la politique européenne de cohésion. Cette enquête sera conduite au regard de la gestion des problèmes environnementaux, en particulier du rejet de produits toxiques dans la Mer Baltique et des dangers environnementaux qui en découlent.

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser à la macro-région comme cadre théorique dans la gestion des difficultés en Mer Baltique. Il s'agit de replacer l'expression de « macro-région » dans le vocabulaire communautaire et de voir comment ce dernier s'est appliqué à la Mer Baltique. Dans un second temps, nous examinerons la forme prise par cette macro-région balte entre 2009 et 2013, au travers de trois projets ciblés et des objectifs fixés par cette stratégie. Enfin, dans un troisième temps, nous aborderons l'intérêt de poursuivre l'EUSBSR après 2014, du bilan et des perspectives liés, et notamment les avancées à mettre en avant.

## **II. La macro-région est-elle un cadre théorique pertinent pour comprendre et répondre aux problèmes spécifiques à la Mer Baltique?**

Tout d'abord nous aborderons la macro-région comme cadre théorique, de son origine à son lancement par les institutions européennes, en particulier au regard du problème spécifique à la Mer Baltique qu'est la pollution de l'environnement.

## II.1. Origine et définition du terme de « macro-région » dans la politique de cohésion

Le terme de « macro-région » ne bénéficie actuellement pas de définition précise et arrêtée dans les textes européens<sup>3</sup>. Les institutions et chercheurs s'accordent néanmoins sur les idées de territoire partagé en commun par plusieurs pays et de défis transfrontaliers, mises en action par une stratégie dite macro-régionale. La République française rappelle cependant le rôle des autorités européennes dans sa reconnaissance : « Une stratégie macro-régionale est un cadre intégrateur approuvé par le Conseil européen, pour répondre aux défis communs auxquels doivent faire face une zone géographique définie<sup>4</sup>. » La macro-région constitue alors une coopération entre États, membres ou tiers (telle la Russie en Mer Baltique). Le but d'une macro-région est à terme de complaire aux exigences du traité de Lisbonne quant à la promotion de la cohésion territoriale, économique et sociale<sup>5</sup>. Mais pour autant, puisque aucune législation ne régit l'orientation des macro-régions, ces dernières ne disposent pas de structures propres. La macro-région se fait en effet l'économie d'une institution indépendante, et se manifeste plutôt par la coordination de politiques (trans)nationales entre États partenaires dans des domaines variés, afin de répondre aux besoins de la région<sup>6</sup>. Même constat pour le financement, qui consiste en « une meilleure articulation entre, d'une part, les fonds structurels européens existants, et d'autre part, les financements nationaux et régionaux, de politiques

---

3 « There is no standard definition for a macro-region. Generally it alludes to an area including territory from a number of different countries or regions associated with one or more common features or challenges. » Voir sur ce sujet la présentation d'INTERACT du 26/01/15, disponible à [http://www.interact-eu.net/macro\\_regional\\_strategies/macro\\_regional\\_strategies/283/3921](http://www.interact-eu.net/macro_regional_strategies/macro_regional_strategies/283/3921), consulté le 28/10/15. Voir aussi la définition proposée par la MOT: <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/territoires/macrorregions/> consulté le 28/10/15,

4 Diplomatie française : « Qu'est-ce qu'une stratégie macro-régionale ? », disponible à <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/europe/actions-et-positions-de-la-france-politiques-internes-de-l-ue/politique-regionale-de-l-union-europeenne/article/les-strategies-macro-regionales>, consulté le 28/10/15

5 Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, article 174

6 Voir la terminologie d'Interact, ce que l'on peut résumer par « Working together can become a habit and a skill »

transversales et transfrontalières<sup>7</sup>. » La macro-région présente ainsi l'avantage d'être souple, de pouvoir s'adapter aux besoins des zones ciblées, d'encourager la discussion et l'action entre États voisins, de ne pas nécessiter la mise en place de nouvelles institutions ou fonds. Les stratégies macro-régionales semblent en théorie s'inscrire parfaitement dans l'objectif de croissance « intelligente, durable et inclusive » de la Stratégie Europe 2020. La macro-région s'inscrit enfin dans la perspective de régionalisation, matérialisée par le schéma de « l'Europe des cercles olympiques », où cinq régions<sup>8</sup> géantes sont mises en avant quant à leur potentiel stratégique.

La Mer Baltique s'est présentée en 2009 comme la candidate parfaite pour la première stratégie macro-régionale.

## II.2. La genèse d'une macro-région pour la Mer Baltique

La macro-région de la Mer Baltique rassemble huit pays voisins, représentant près de 85 millions d'habitants : Suède, Finlande, Russie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Allemagne et Danemark. Or cet espace est sujet à des dégradations environnementales conséquentes mises à jour avec l'adhésion de 2004, relevé par le Parlement Européen comme problème urgent<sup>9</sup>. La constitution de la macro-région démarre en décembre 2007 avec l'invitation du Conseil Européen à la Commission à présenter une stratégie pour la Mer Baltique avant juin 2009. Le 10 juin 2009 la Commission présente l'EUSBSR ainsi qu'un plan d'action<sup>10</sup>, approuvé par le Conseil, donnant ainsi naissance à la première stratégie macro-régionale

---

7 Voir note n°65

8 Antola 2009, p8, à savoir du Nord au Sud : la région de la Mer Baltique, celle de l'Europe de l'Ouest, celle de Visegrad, celle de la Méditerranée et enfin celle du Danube.

9 Dès 2005, le PE dénonce « le faible niveau de coopération des pays riverains de la mer Baltique, à la suite de décennies de séparation artificielle » in Proposition de résolution déposée à la suite d'une déclaration de la Commission sur la dimension nordique dans la perspective de la réunion ministérielle du 21 novembre 2005, RE\588312FR

10 Voir l'Action Plan de 2009, disponible à [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/communic/baltic/action\\_10092015\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/baltic/action_10092015_en.pdf)

européenne en octobre 2009. En mars 2012, la Commission communique sur les trois principaux objectifs : protéger l'environnement marin, intégrer et connecter les régions, développer une croissance commune<sup>11</sup>, et propose des actions et cibles à atteindre. L'EUSBSR a été adaptée lors de l'adoption de la stratégie Europe 2020, et présente désormais des rôles attribués à chaque État pour mettre en œuvre les objectifs organisés selon les domaines d'intervention (piliers) et les actions horizontales<sup>12</sup>. Les piliers<sup>13</sup> sont au nombre de quatre : le premier, qui nous intéressera ici, consacré à l'amélioration de l'état de l'environnement de la totalité de la Mer Baltique, le second de promouvoir un développement économique équilibré dans la région, le troisième de la rendre plus accessible et attractive et enfin le quatrième de la rendre plus sûre et plus sécurisée. De ces piliers quinze défis ont été sélectionnés comme priorités, à la charge d'un ou plusieurs États-membres. Un mot sur les participants de la macro-région : en plus des États, des régions et des municipalités, l'on compte des organisations régionales telles HELCOM, le Conseil des États baltes ou même les individus eux-mêmes.

La mise en place d'une stratégie macro-régionale en Mer Baltique répond avant tout aux peurs liées à la dégradation sensible de l'environnement de cet espace. La région ayant été divisée lors de la Guerre Froide et ses acteurs peu sensibilisés à toute forme de coopération ont retardé l'émergence d'une conscience régionale<sup>14</sup>. Au contraire, les partenariats entre États ont été conclus au travers du prisme réaliste, afin de mutualiser les bénéfices de politiques utilisant la Mer Baltique comme vecteur. Cependant ce fut très peu le cas pour les politiques environnementales. La Mer Baltique est en effet exposée à de nombreuses pressions<sup>15</sup> : fermeture quasiment complète de ses eaux<sup>16</sup>, des

---

11 Dans le texte en anglais, « Save the Sea, Connect the Region and Increase Prosperity », in Action Plan 2009

12 Projets partagés entre plusieurs des piliers de la stratégie, voir la référence sur le site de l'EUSBSR <http://www.balticsea-region-strategy.eu/about>, consulté le 17/10/15

13 Bengtsson 2009, p3, voir aussi le site de la Commission, [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/policy/cooperation/macro-regional-strategies/projects/#13](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/macro-regional-strategies/projects/#13), consulté le 20/10/15

14 Antola 2009, p12

15 Bengtsson 2009, p4

16 Le renouvellement des eaux baltiques est en effet de seulement 3% du volume total par an, soit un terrain propice au phénomène d'eutrophisation. Voir note n°27 pour une définition plus précise.

risques de surexploitation de ses ressources, de l'utilisation par des millions de personnes et d'industries des services qu'elle offre et de l'importante pollution conséquente. La seule solution à ces problèmes partagés par les pays voisins se trouve dans une gestion commune de ces enjeux, manifestée par le premier pilier de la stratégie. Ce dernier énonce cinq domaines prioritaires : (1) la réduction des rejets de polluants dans la mer à des niveaux acceptables ; (2) la préservation des zones naturelles et de la biodiversité, y compris les zones de pêches ; (3) réduire l'utilisation et l'impact des substances dangereuses, (4) devenir un modèle régional d'échanges maritimes propres et (5) mitigation et adaptation.

Au regard du contexte environnemental auquel les États-membres sont confrontés ensemble à partir de 2004, la macro-région de la Mer Baltique mise en place répond efficacement et systématiquement aux problèmes soulevés. Sa division en piliers puis en domaines prioritaires facilite la lecture des objectifs à poursuivre, et permet aux États de se partager les efforts et les moyens. En théorie du moins. La période 2009-2013 a vu l'EUSBSR prendre forme sur le terrain. A-t-elle pu répondre aux attentes concernant le risque environnemental ?

### **III. La macro-région en Mer Baltique a-t-elle pris forme dans la pratique?**

Ici nous utiliserons le cadre explicatif fourni par la tentative de définition de la macro-région (par exemple la coopération ou l'intégration ou la gouvernance multi-niveaux) et tenter de l'illustrer par des projets menés sur le terrain, en ciblant des exemples: gestion des ressources halieutiques, contrôle des rejets polluants etc... Environ quatre-vingt-dix projets<sup>17</sup> ont été financés par l'UE au sein de l'EUSBSR pendant la période 2007-2013. Nous nous focaliserons ici sur 3 projets, compris dans les domaines (1) et (3) : le Baltic Deal, le projet PRESTO et COHIBA,

---

<sup>17</sup> Index des projets disponible à <http://eu.baltic.net/Water.21793.html>, consulté le 20/10/15

tous projets phares<sup>18</sup> de l'EUSBSR. J'ai choisi ces projets pour la variété de leur objectif, au sein du pilier « Sauver la Mer », et leur regroupement au sein du regroupement « Baltic Impulse - saving the Baltic Sea waters<sup>19</sup> ». Ils permettent de démontrer que la macro-région constitue bien un cadre efficace quant à la résolution des problèmes environnementaux en Mer Baltique.

### III.1. Inclure les acteurs locaux : le BalticDeal

Le projet « BalticDeal<sup>20</sup> » vise à soutenir les agriculteurs dans la réduction des rejets de composés chimiques. Il a été mené de 2010 à 2013, et a impliqué quelques 2500 fermiers et agriculteurs répartis sur sept pays<sup>21</sup>. D'après le rapport final de ce projet, en 3 ans d'activité, 4 millions d'euros ont été investis, principalement au travers d'événements (forum et conférences) destinés aux éleveurs, mais aussi aux experts, aux décideurs politiques et au grand public<sup>22</sup>. Le but était de diffuser des pratiques agricoles soutenables et non-polluantes, et d'harmoniser ces dernières aux pays voisins de la mer Baltique. En effet, il existe un écart important entre les habitudes dans les États baltes, et les États nordiques par exemple, au regard de l'engagement des États en matière de protection de l'environnement (ou d'utilisation de pesticides, de rejet des eaux souillées etc...). Et ce notamment au travers des cent-dix-sept fermes phares, les établissements-modèles où le plus d'innovations et de micro-projets ont eu lieu.<sup>23</sup> Le projet BalticDeal émane de sept

---

18 Action Plan 2009 p17 : « The label of a flagship can be given to a project/process that fulfils the following criteria: a. it has a high macro-regional impact; b. it contributes to meeting the objectives, indicators and targets of the EUSBSR; c. it is related to the implementation of one or more actions of the policy area/horizontal action concerned. »

19 « Baltic Impulse – saving the Baltic Sea waters », Secretariat of the Baltic Sea Region Programme 2007-2013, août 2013

20 Site officiel du projet BalticDeal: <http://www.balticdeal.eu/>

21 Voir le rapport final de BalticDeal d'août 2013, disponible à <http://www.balticdeal.eu/news/final-report-baltic-deal-project/>, consulté le 22/10/15

22 Idem

23 Par exemple la ferme Hacksta au sud de la Suède, spécialisée dans la production de fourrage et de céréales, voir <http://www.balticdeal.eu/farm/hacksta-farm/>, consulté le 22/10/15

partenaires<sup>24</sup>, dont deux associations d'agriculteurs, la Fédération des Agriculteurs suédois et l'Union centrale des producteurs agriculteurs et des propriétaires de terres forestières finlandais. Ce projet s'inscrit dans la macro-région par la promotion de l'intégration des territoires, par des pratiques communes, sans apports politiques supplémentaires.

### III.2. Prendre le taureau par les cornes : PRESTO

Le projet « PRESTO<sup>25</sup> » (*Project on Reduction of the Eutrophication of the Baltic Sea Today*) est un cas plus intéressant quant à la forme de macro-région dans les faits. Son but est d'améliorer la qualité de l'eau et de la Mer Baltique en réduisant les rejets de produits chimiques. La différence avec le BalticDeal tient à la prise en compte de la géographie de la pollution : en allant investir à la source des pollutions, PRESTO étend le cadre de la macro-région à la Biélorussie. Sa principale cible est le phénomène d'eutrophisation<sup>26</sup>, connue sous la forme de marée d'algues vertes aux larges des côtes baltes. Si BalticDeal s'attaque à l'industrie agricole, PRESTO cherche à enrayer les déversements des eaux usées riches en phosphate des pays les plus pollueurs<sup>27</sup>. Cette démarche a ainsi permis d'étendre l'action de la macro-région à la Biélorussie en particulier, au travers de partenariats avec des universités biélorusses. Ce projet a été reconnu d'importance macro-régionale justement et a constitué l'un des projets phares, soutenu notamment par le programme Interreg IV, financé pour 4.5 million d'euros. Le projet rassemble en tout 12 partenaires.

---

24 Liste des partenaires disponible à <http://www.balticdeal.eu/about-baltic-deal/project-partners/>, consulté le 22/10/15

25 Voir le site officiel du projet PRESTO: <http://www.prestobalticsea.eu/>, consulté le 23/10/15

26 « Saturation des eaux causée l'accumulation excessive de nutriments, en particulier de composés de nitrogène ou de phosphore, causant le développement accéléré d'algues et de plantes aquatiques au point de menacer l'écosystème et la qualité de l'eau », définition par la Commission [http://ec.europa.eu/environment/marine/good-environmental-status/descriptor-5/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/marine/good-environmental-status/descriptor-5/index_en.htm), consulté le 23/10/15

27 Dont la Biélorussie, l'Allemagne, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie et la Fédération de Russie.

L'objectif principal a été de retirer l'utilisation du phosphate dans les stations de traitement de l'eau municipales. Il s'est traduit par des investissements en Biélorussie dans des centres de traitement des eaux usées biélorusses comme lettones. Ces actions ont permis d'améliorer la qualité des rivières Daugava et Neman en particulier. Ces derniers illustrent l'approche globale de l'objectif de dépollution, alors que ces dernières se jettent dans la Mer Baltique. PRESTO vise ainsi l'une des sources du problème des rejets. Il propage aussi de nouvelles pratiques via les cours dispensés par l'Université technique de Berlin, et d'alerter les médias sur ces progrès.

### III.3. Comprendre pour mieux répondre : COHIBA

Le projet COHIBA<sup>28</sup> (*Control of hazardous substances in the Baltic Sea region*) enfin a été mené avec HELCOM afin d'étudier l'impact d'une dizaine de substances chimiques peu connues, et de développer des recommandations à leur encontre. Ce projet est mené dans le cadre du Plan d'action pour la Mer Baltique de HELCOM<sup>29</sup>, afin d'engager plus directement les États baltes en particulier dans la lutte contre la pollution des eaux. Il s'agit donc d'un projet à la fois de l'UE mais aussi du BSAP, pour une hauteur de 4.9 millions d'euros, pour trois ans entre 2009 et 2012. Il s'agit d'un projet de plus grande étendue que les deux précédents. Mené par l'Institut finlandais de l'environnement, il regroupe 22 partenaires de huit pays, dont les municipalités de Copenhague et de Stockholm, le forum environnemental balte, les agences fédérales de l'environnement allemande et lituanienne ou la commission d'Helsinki (HELCOM). L'action est ainsi répartie entre ces nombreux acteurs, à travers six « packs de travail », confié à un acteur responsable. Par exemple, la partie gestion de projet et administration est l'affaire de l'Institut finlandais de l'environnement, la communication est gérée par le secrétariat d'HELCOM, les études sur l'identification et l'impact

---

28 Voir le site officiel du projet COHIBA: <http://www.cohiba-project.net/>, consulté le 26/10/15

29 Voir le site officiel de la Commission pour la Convention d'Helsinki: <http://helcom.fi/baltic-sea-action-plan>, consulté le 30/10/15



environnementale est effectué par l'Institut de recherche environnemental suédois etc.. Cette répartition du travail d'étude et d'organisation illustre bien la dynamique recherchée par la macro-région, impliquant une grande diversité d'acteurs, liés dans un ensemble pour le moins flexible, mais coordonné efficacement sans institution particulière. COHIBA démontre aussi que le champs des étude de terrain se prête à la macro-régionalisation.

Or si la poursuite de ces projets prouve que la macro-région peut se traduire en actions concrètes, répondant aux valeurs et aux objectifs de l'EUSBSR, reste à déterminer l'efficacité de la macro-région balte. Cette approche suivie de 2009 à 2013 a-t-elle été couronnée de succès ? Mérite-t-elle d'être poursuivie après 2014 ?

## **IV. La macro-région en Mer Baltique \*vaut-t-elle le coup\* d'être poursuivie après 2014? Bilan et perspectives**

Cette dernière partie tente d'établir un bilan et de donner quelques perspectives quant à la macro-région en Mer Baltique. Sans revenir en détail sur les projets évoqués, il s'agit de voir ici comment ces exemples du plan 2007-2013 ont participé ou pas à la réussite de l'EUSBSR. Les perspectives post-2014 découlent dès lors du constat dressé.

### **IV.1. Le bilan de la période 2009-2013**

Si la stratégie EUSBSR menée pendant la période 2007-2013 a été pionnière, elle a fournis un cadre de référence quant au future du concept de macro-région. Les projets étudiés illustrent bien cette avancée :

Le projet BalticDeal : Si l'apport principal de ce projet n'a pas forcément été une amélioration de l'état des ressources naturelles (puisque que difficile à mesurer sur seulement trois ans), c'est bien la constitution d'un réseau et d'une plate-forme de discussion qui réalise l'objectif

d'échange de la macro-région...Échange aussi au sein même des projets, alors que BalticDeal a été mené en coordination avec deux autres, Baltic Compass et Baltic Manure. Cette architecture relativement libre a permis d'impliquer les mêmes acteurs dans plusieurs projets. Le projet a par ailleurs été salué par nombre d'organisations internationales, dont les Amis de la Terre en Europe ou le WWF<sup>30</sup>. Au sein de l'UE, la direction générale régionale de la Commission a cité le projet comme l'un des meilleurs exemple des projets phares de l'EUSBSR, et le groupe d'intérêt COPA-COGECA a mis en avant l'intérêt des agriculteurs européens à se prêter à cette stratégie « gagnante-gagnante<sup>31</sup> ». Mais la plus grande reconnaissance a été sa reconduite, sous la forme d'un nouveau projet nommé « Baltic Deal Bridge », continuant sur les bases de BalticDeal et incluant désormais une vingtaine de partenaires de dix pays différents<sup>32</sup>.

Le projet PRESTO a prouvé la totale flexibilité du format de macro-région, au delà de la pure région d'influence « balte », en incluant la Biélorussie. La macro-région s'illustre alors comme un cadre compréhensif d'action. Son principal bilan a été la réduction des rejets de phosphore dans la Mer Baltique de 200 tonnes<sup>33</sup>. L'absence d'accords formels ou de négociations politiques ont donc permis la mise en pratique directe des objectifs, avec des résultats mesurables dès 2013.

Le projet COHIBA enfin, d'après les conclusions, a permis un apport en étude de données substantielles, chiffrées, justifiant la poursuite des liens multilatéraux et la répartition des travaux entre partenaires. Encore une fois, ça n'eut pas été possible au travers de relations bilatérales ou top-down classiques.

Pourtant l'analyse de trois exemples ne suffit pas à prouver l'efficacité de la macro-région. En décembre 2014, un rapport destiné à la banque d'investissement du Schleswig-Holstein par l'institut Ramböll

---

30 Dont le site a affiché "Over the three years of its existence the program [Baltic Deal] has clearly demonstrated how countries can work together and voluntarily create systems that address environmental challenges." mentionné dans le rapport final de BalticDeal d'août 2013, disponible à <http://www.balticdeal.eu/news/final-report-baltic-deal-project/>, consulté le 22/10/15

31 Idem

32 Voir le site officiel du projet BalticDeal Bridge : <http://www.balticdeal.eu/about-baltic-deal-bridge/about-baltic-deal-bridge/>, consulté le 22/10/15

33 Mentionné dans les nouvelles du 05/03/2015, voir <http://www.prestobalticsea.eu/index.php/pr:home>, consulté le 23/10/15

a effectué le bilan d'EUSBSR à travers l'évaluation de quinze projets<sup>34</sup>, autres que ceux évoqués jusqu'ici. Ce dernier a identifié des apports, entre autres, la formalisation des réseaux entre partenaires, l'importance donnée aux thèmes choisis ou le développement de nouveaux concepts et outils pour les acteurs. En dehors de la stratégie per se, le rapport note aussi des évolutions indirectes au sein des États participants, comme l'utilisation de méthodes propres à l'EUSBSR, la mise en place de nouvelles législations et investissements, l'orientation sur le long terme des stratégies nationales, et la prévision de participer aux projets de l'EUSBSR dans le futur.

## IV.2. Les perspectives pour l'après-2014

Le même rapport de Ramböll énonce quelques pistes de développement pour l'EUSBSR<sup>35</sup>. Or ces dernières ne sont pas sans rappeler les éléments qui ont fait le succès des projets cités. Ses recommandations incluent :

- la promotion d'activités les plus susceptibles de déboucher sur des produits réutilisables à l'avenir (outils, législations, investissement public, stratégies à long-terme). L'on pense au projet COHIBA en ce qu'il a assuré la promotion d'un réseau de recherche, dont les branches s'étendaient aux responsables politiques allemands et lituaniens.
- la mise en œuvre des projets au bon moment, afin d'appuyer leur capacité à améliorer la situation présente tant en tablant sur le future. Le projet PRESTO, peut être ainsi lu comme un bon exemple, en ce qu'il implique la Russie et la Biélorussie, dans un contexte géostratégique où ces États ne se montrent pas hostiles à une gestion commune des ressources de la Mer Baltique (voir plus bas pour la Russie).
- Enfin, l'implication des acteurs locaux tôt dans les procédures. Le succès des projets tiend beaucoup à la dynamique entre les niveaux engagés, et parfaire l'introduction des acteurs « de base » dès la

---

34 Ramböll, 2014

35 Ramböll, 2014, p6

formulation garantirait de meilleurs résultats. Le projet BalticDeal a prouvé cela, en faisant participer des agriculteurs dans l'exécution mais aussi la promotion des objectifs.

Toutes ces orientations ont été partiellement ou totalement réalisées au sein de la macro région. L'avenir s'annonce donc positif. À moins que certains acteurs bloquent la coopération régionale.

Le principal problème menaçant réellement le futur de la macro-région de la Mer Baltique tient à la coopération russe. Dans le plan d'action, la Russie est définie comme un acteur régional associé (au même titre que la Biélorussie ou la Norvège dans certains cas spécifiques)<sup>36</sup>. La Russie bénéficiant d'une ouverture sur la Mer, soit via l'enclave de Kaliningrad ou entre la Finlande et l'Estonie, il est raisonnable de penser qu'elle bénéficie autant que les autres pays d'une région propre et non polluée. Cependant, il s'avère que lors de la rédaction du plan d'action, la Russie n'a pas été consultée. Cette dernière a cependant manifesté un intérêt à joindre la stratégie. Son influence, si elle ne s'est pas encore manifestée par une coopération concrète, est plutôt observable au travers de certaines organisations internationales, actrices de l'EUSBSR par ailleurs, comme le Conseil des États de la Mer Baltique. Il s'agit ainsi de coordonner au travers de ce prisme les relations entre Russie et UE. La macro-région semble énoncer par là un rôle presque diplomatique, en favorisant le dialogue informel d'acteurs politiques au travers de problèmes concrets. Comme la manière dont la construction européenne s'est déroulée, in fine.

---

36 Action Plan, 2009, p9 « The macro-regional cooperation is without prejudice to the decisionmaking mechanisms of these respective bodies. As regards cooperation with Russia, developments in EURussia relations will be taken into account in accordance with the relevant European Council and Council Conclusions. Many actions and projects under the 'Save the Sea' objective are implemented with Russia and Belarus in the framework of the Northern Dimension Environmental Partnership (NDEP), and through HELCOM and the Council of Baltic Sea States »

## V. Conclusion

En conclusion, l'on peut rappeler que la Commission européenne a elle-même effectué une évaluation de la valeur ajoutée des stratégies macro-régionales en 2013<sup>37</sup>. Elle souligne ici la très bonne adaptation de ce type d'approche aux problèmes liés aux bassins maritimes, en terme de coopération inter-étatique. Au point qu'elle reconnaisse que les futures stratégies pour la mer Adriatique et la mer Ionienne devraient se calquer sur la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, afin de diffuser le modèle de stratégie maritime macro-régionale efficace. Les possibilités sont telles selon la Commission que «les macro-régions actuelles peuvent très bien ne pas avoir épuisé tous les paradigmes possibles<sup>38</sup>». L'exemple balte permet ainsi de justifier la mise en place d'une approche macro-régionale pour les problèmes environnementaux.

Au terme de cette analyse de l'EUSBSR, nous avons montré que :

- le cadre théorique macro-régional est certes flou, indéfini, incomplet, mais suffisamment souple pour permettre de mener une stratégie fondée sur la poursuite de projets
- la stratégie impliquant des acteurs à tous les niveaux, facilitant la mise en œuvre au niveau le plus local des objectifs, mais aussi en nouant des coopérations plus facilement
- la macro-région enfin semble garantir une meilleure utilisation des moyens européen et nationaux

La pratique de l'EUSBSR entre 2009 et 2013 a été marquée par des réussites sur le terrain, globalement inscrites dans un climat de coopération effective des États et des autres acteurs. La relance en 2014, malgré la persistance du manque de dialogue avec la Russie par exemple, de cette stratégie mais aussi des projets (comme BalticDeal) achève de marquer la réussite du projet de la Mer Baltique.

La macro-région en Mer Baltique offre donc une perspective d'action efficace et nouvelle, dont l'économie de nouveaux instruments ni d'institutions en faveurs d'un « recyclage » et d'une maximisation des acteurs

---

37 Commission, 2013

38 Mais « mais sans l'engagement de la Commission ou fondée plus exclusivement sur un programme transnational. » Commission, 2013 p11

déjà en place a fait ses preuves. A cela s'ajoute évidemment la participation des acteurs locaux et l'encouragement des coopérations transfrontalières. Soient les objectifs de la politique régionale de l'UE en action.

## **Bibliographie**

- Antola, Esko, « Report for the EU Baltic Sea Region Konrad-Adenauer-Stiftung », KAS, Office de Londres, 2009
- Bengtsson, Rikard, « An EU Strategy for the Baltic Sea Region: Good Intentions Meet Complex Challenges », Swedish Institute for European Policy Studies in European Policy Analysis, Septembre 2009, n°9
- Damon, Julien, « La politique européenne de cohésion (2014-2020) », Futuribles International in Note d'analyse prospective n° 167, 10 juin 2014
- Dühr, Stefanie, « Mer Baltique, Danube et stratégies macro-régionales : un modèle de coopération transnationale dans l'UE ? », in Notre Europe, septembre 2011
- Nardi, Michèle, « Alpine macroregion close to launch », 16/10/15, Euractiv, traduit par Samuel Morgan
- Escach, Nicolas, « Doit-on renoncer à définir une « région baltique » ? », 7/10/11, Nouvelle-Europe

### **Documents de travail de l'Union Européenne :**

- Commission, Rapport au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, concernant la valeur ajoutée des stratégies macro-régionales,, Bruxelles, le 27/06/2013
- Secrétariat général de la CRPM, note technique « la Coopération territoriales et stratégies macro-régionales : quelles opportunités pour la politique de cohésion après 2013 ? », lors de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe, avril 2010

« Développement régional : l'adaptation de la politique de cohésion à l'Europe élargie et aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg », étude de janvier 2005, Groupement d'Etudes et de Recherches Notre Europe, Étude coordonnée et rédigée par Marjorie JOUEN, Bruxelles, Parlement européen, 2005

### **Documents spécifiques à l'EUSBSR :**

Plan d'action de l'Union Européenne « Strategy for the Baltic Sea Region », 2009, version de septembre 2015

Baltic Impulse – saving the Baltic Sea waters Secretariat of the Baltic Sea Region Programme 2007-2013, août 2013

Rapport final du projet BalticDeal, août 2013

Institut Ramböll, « Baltic Sea Region Programme: Analysis of projects in 2007-2013 and setting base-lines and targets for the indicators 2014-2020 », décembre 2014

### **Sites Web :**

FranceDiplomatie: <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

Commission européenne sur les stratégies macro-régionales: [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/policy/cooperation/macro-regional-strategies/projects/#13](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/macro-regional-strategies/projects/#13)

le MOT: <http://www.espaces-transfrontaliers.org/>

Site de l'EUSBSR: <http://www.balticsea-region-strategy.eu/>

Baltic Sea Region, Programme 2007-2013: <http://eu.baltic.net/>

BalticDeal <http://www.balticdeal.eu/>

PRESTO: <http://www.prestobalticsea.eu/index.php/pr:home>

COHIBA: <http://www.cohiba-project.net/>





# Quo vadis les frontières ? L'aménagement transfrontalier du territoire à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

## I. Introduction

Après le traumatisme de la Seconde Guerre mondiale le manque de coopération entre les pays a beaucoup freiné le progrès économique en Europe. Par conséquent, le désir d'une union économique et politique est devenu beaucoup plus intense.<sup>1</sup> Dans les années 1950, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français a jeté les bases d'une union étroite parmi les peuples européens pour aider les pays et les régions à coopérer au bénéfice de tout le monde. La coopération transfrontalière, partie intégrante du projet européen, est un domaine dont même les particuliers pourraient profiter.<sup>2</sup> Si un malade par exemple, dont l'état est déjà critique peut être reçu par l'hôpital le plus proche, même si ceci se trouve dans un autre État, cela peut vraiment augmenter les chances de survie du patient. En outre la coopération transfrontalière peut aussi être un outil pour économiser de l'argent, par exemple dans le cas de la

---

1 Union européenne © : European Territorial Cooperation: building bridges between people p. 8. sur [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/information/pdf/brochures/etc\\_book\\_lr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/information/pdf/brochures/etc_book_lr.pdf) [Consulté le 11.11.2015 à 13:00]

2 ibid.

planification conjointe d'une autoroute entre la France et l'Allemagne.<sup>3</sup> Par contre, quelquefois la coopération est le seul moyen pour résoudre des problèmes comme la pollution d'un lac ou d'une rivière. 65 ans après le commencement du Plan Schuman, la coopération transfrontalière est devenu la clé d'une Europe prospère. Selon José Palma Andres, ancien directeur de la DG pour la politique régionale, la Coopération territoriale européenne représente « une opportunité unique pour les régions et les États-membres à s'écarter de la logique nationale et à créer ensemble un espace partagé, à construire des liens par-dessus les frontières et à apprendre l'un de l'autre ». <sup>4</sup> Lors de l'exposé présenté, on se penchera sur l'idée de la coopération transfrontalière comme moyen d'aménagement du territoire et on examinera son efficacité dans cet objectif, tout en essayant de donner la réponse à la question : la politique de cohésion de l'UE est-elle suffisante pour concevoir des projets d'aménagement transfrontaliers ? De cette manière, ce sont les programmes INTERREG dont on s'occupera dans un premier temps toujours en les mettant en parallèle avec le *trans-national planning*. Par la suite, dans un second temps, on parlera des difficultés rencontrées dans la phase de planification et des points faibles du programme d'INTERREG IV. L'exposé se composera d'une étude de cas portant sur l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai qui est un terrain assez avancé en ce qui concerne la coopération transfrontalière sous l'égide de l'UE.

## II. La politique de cohésion comme moyen de l'aménagement transfrontalier

La Coopération territoriale européenne, ou INTERREG est un instrument de la politique de cohésion qui vise à promouvoir les actions conjointes et l'échange des politiques entre des acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États-membres.<sup>5</sup> L'objectif global de cette coopé-

---

3 *ibid.*

4 *ibid.*

5 [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/policy/cooperation/european-territorial/](http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/european-territorial/) [Consulté le 11.11.2015 à 15:30]

ration est d'assurer un développement économique, social et territorial harmonieux à Union européenne dans son ensemble. Dans la pratique la CTE a trois volets : coopération transfrontalière (INTERREG A), transnationale (INTERREG B) et interrégionale (INTERREG C). Jusqu'à ce jour, il y avait cinq périodes de programmation : INTERREG I (1990-1993), INTERREG II (1994-1999), INTERREG III (2000-2006), INTERREG IV (2007-2013) et INTERREG V (2014-2020)<sup>6</sup>. En 1990 l'INTERREG a été créé comme une initiative communautaire avec un budget d'un milliard d'euros couvrant exclusivement la coopération transfrontalière. Par contre, plus tard on a ajouté deux nouveaux volets à la CTE, le niveau transnational et celui interrégional. A partir de 2000 jusqu'au 2013 (INTERREG III et IV), INTERREG était lié aux fonds structurels mais elle est devenue indépendante en ce qui concerne son statut légal à partir de 2014 (INTERREG V). Son budget a augmenté d'environ 2 milliards d'euros après chaque période parallèlement avec l'augmentation du nombre des pays participants (11 États en 1990 contre 28 en 2014)<sup>7</sup>. Voyons maintenant les principes généraux de l'aménagement transfrontalier selon lesquels les projets de coopération transfrontalière se réalisent dans notre objet d'étude, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

En ce qui concerne la *trans-national planning*, il surgit toute de suite une grande ambiguïté car la frontière rompt la continuité spatiale tandis que l'aménagement du territoire reste une compétence d'État<sup>8</sup>. Puisque la frontière représente encore un vrai obstacle à l'aménagement du territoire, il est absolument nécessaire d'élaborer une stratégie commune envisagée sur les deux côtés de la frontière. Cette stratégie doit être acceptée par les différents partenaires nationaux ce qui est appelé *trans-national planning*<sup>9</sup>. Par contre cette planification transnationale devrait être en général conforme au Schéma de Développement de l'Espace Communautaire qui définit plusieurs objectifs pour la conception du *trans-national planning*. En fait le SDEC vise « à assurer un développement équilibré et durable du territoire de l'Union » avec trois objectifs principaux : « A) la mise en place d'un système urbain polycentrique et équilibré, B) la promotion de schémas de transports et de

---

6 *ibid.*

7 *ibid.*

8 Durand [2011] p. 3.

9 Dabinett [2006] ; Colomb [2007] dans Durand [2011] p. 4.

communication intégrés favorisant un accès équivalent aux infrastructures et au savoir sur l'ensemble du territoire de l'Union, C) le développement et la préservation de la nature et du patrimoine culturel »<sup>10</sup>. Comme le SDEC est un document non-contraignant, les États-membres l'ont complété par quelques recommandations comme par exemple « l'élaboration de schémas d'aménagement et de plans d'occupation des sols, une meilleure articulation des systèmes de transport régionaux avec les nœuds nationaux et internationaux, la mise en œuvre de stratégies de développement durable en milieu rural et de programmes valorisant le patrimoine naturel et culturel, la création de réseaux de villes sur le thème du développement urbain »<sup>11</sup>. Alors, pour résumer on peut affirmer que le *trans-national planning* exige un changement de point de vue et un renversement des perspectives territoriales<sup>12</sup> et de passer d'une logique de deux territoires juxtaposés et séparés à une liaison de ces espaces aboutissant à l'émergence d'une région à part entière, d'une communauté transfrontalière, tout en tentant de répondre aux exigences économiques, écologiques et sociales de la société civile<sup>13</sup>. Le *trans-national planning* peut-il répondre à ces exigences ? C'est la question qu'on se posera dans la seconde partie de notre exposé.

### III. Les points faibles du *trans-national planning* et de l'INTERREG IV

Dans le cas de la France et de la Belgique c'est la convention-cadre de Madrid de 1980, ratifiée par les accords de Bruxelles de 2002 qui régit la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales. Par contre dans la phase de planification, le fait que les règles diffèrent d'un pays à l'autre peut empêcher la coopération. De plus, en Belgique l'aménagement du territoire est une compétence des régions, non pas

---

10 SDEC (résumé) sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URI-SERV:g24401&from=FR> [Consulté le 11.11.2015 à 17:05]

11 *ibid.*

12 Denert & Hurel [2005] dans Durand [2011] p. 5.

13 Durand [2011] p. 5.

de l'État et de cette manière il existe des quasi frontières à franchir à l'intérieur de l'État aussi<sup>14</sup>. En revanche, ce sont aussi les objectifs qui peuvent varier pays par pays et selon les différentes régions. Dans la Région wallonne par exemple, le gouvernement vise à « consolider l'unité de la Wallonie et de la polyville, c'est-à-dire de renforcer les interactions entre Mons, Charleroi, Namur et Liège »<sup>15</sup> tandis qu'en Flandre « l'objectif est de maîtriser l'étalement urbain en renforçant les zones urbaines existantes »<sup>16</sup>. Par contre en Nord-Pas-de-Calais, bien que l'État donne de plus en plus de compétence aux collectivités locales et aux métropoles, il tient l'aménagement du territoire encore en sa propre main<sup>17</sup>. Les traditions étatiques, les orientations nationales choisies sont tous originaires à la divergence des pratiques de planification spatiale<sup>18</sup>. L'Union européenne joue alors un rôle très important dans ce domaine : elle encadre toutes ces stratégies et essaie de concilier les différentes approches et visions. La création du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a permis par exemple l'intégration des différentes structures intercommunales dans un seul système<sup>19</sup>. Pour résumer, une juxtaposition des lois, des règlements, des outils de gestion et des méthodes de travail dans les différents pays et régions, une méconnaissance des systèmes territoriaux voisins, des obstacles politiques, la difficulté de trouver des financements et la complexité des plans financiers, des rythmes et temporalités différentes de part et d'autre de la frontière, sont les difficultés principales rencontrées lors du *trans-national planning* définit auparavant<sup>20</sup>. A ceci il faut aussi ajouter que les territoires, les régions voisines se font très souvent concurrence au lieu de coopérer, il faut alors concilier ces deux idées aussi<sup>21</sup>. Par contre ce ne sont pas seulement les acteurs étatiques qui peuvent faire obstacle à la conception des projets d'aménagement transfrontaliers ; la Coopération territoriale européenne, en particulier l'INTERREG IV aussi a des points faibles. Regardons-les d'un peu plus près.

---

14 Durand [2011] p. 6.

15 Rousseaux & Sinzot [2010] dans Durand [2011] p. 7.

16 Fontaine [2010] dans Durand [2011] p. 7.

17 Durand [2011] p. 7.

18 Durand [2011] p. 8.

19 Durand [2011] p. 13.

20 Durand [2011] p. 19.

21 Durand [2011] p. 20.

Entre 2007 et 2013 l'INTERREG IV avait un budget total de 8,7 milliards d'euros (soit 2,5 % des toutes les allocations dépensées pour la politique de cohésion pendant cette période)<sup>22</sup>. En vérité c'est l'INTERREG IV A, alors le volet « coopération transfrontalière » dont les spécificités ne sont pas trop favorables à l'élaboration des projets d'aménagement transfrontalier<sup>23</sup>. Étant donné qu'en vertu des règlements CE n°1260/1999 et n°1080/2006, seulement 25 % du soutien européen peut être dépensé pour les travaux d'aménagements du territoire et vu que la somme maximale du financement du FEDER ne peut pas être supérieure à 500 000 euros, l'achat foncier qui est des fois d'ailleurs nécessaire, devient très difficile voire impossible. A cela s'ajoute aussi que même si l'achat est incontournable, c'est seulement à 10 % du soutien que ce type de dépenses peut s'élever au maximum<sup>24</sup>. En revanche le volet « transnational » de l'INTERREG B donne beaucoup plus de possibilités au *trans-national planning*. Dans ses programmes il est beaucoup plus facile d'obtenir des soutiens plus élevés comme le montrent plusieurs projets au Nord-Pas-de-Calais aussi (comme la remise en navigation du canal reliant la Deûle à l'Escaut dans le projet Blue Link). Par contre il existe aussi des projets qui ne peuvent recevoir d'argent d'aucun des volets mentionnés ci-dessus, comme par exemple le projet de la place Jacques Delors sur la frontière franco-belge à Menen/Halluin<sup>25</sup>.

## IV. Conclusion

Notre exposé a montré alors comment la Coopération territoriale européenne a évolué de 1990 jusqu'à aujourd'hui et quels sont les défis les plus importants qu'elle pose à la conception des projets d'aménagement transfrontalier. On a vu comment le *trans-national planning* dans le contexte de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai – en Nord-Pas-de-Calais, dans la Région wallonne et flamande de la Belgique – se déroule

---

22 [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/policy/cooperation/european-territorial/](http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/european-territorial/)  
[Consulté le 11.11.2015 à 19 :20]

23 Durand [2011] p. 19.

24 *ibid.*

25 *ibid.*

est quelles sont les difficultés auxquelles on se heurte pendant la phase de planification. Finalement nous nous sommes penchés sur les points faibles de l'INTERREG IV, en particulier de son volet A dit de « coopération transfrontalière » et nous avons examiné comment la Coopération territoriale européenne elle-même peut empêcher quelquefois l'élaboration des projets d'aménagement transfrontalier. Bien qu'il y ait toujours des problèmes à résoudre, on peut affirmer que la politique de cohésion de l'Union européenne supporte largement l'élaboration des projets d'aménagement transfrontalier.

## Bibliographie

- Colomb C., 2007, « The added value of transnational cooperation: towards a new framework for evaluating learning and policy change », *Planning, Practice & Research*, Vol. 22, n°3, pp. 347-372.
- Dabinett G., 2006, « Transnational spatial planning – insights from practices in the European Union », *Urban policy and research*, vol. 24, n°2, pp. 283-290.
- Denert O. & Hurel H., « De l'espace frontalier au territoire transfrontalier », *Labyrinthe*, 6, mis en ligne le 23 mars 2005. URL : <http://labyrinthe.revues.org/index429.html>. Consulté le 24 février 2010.
- Durand, F., 2011, « L'aménagement du territoire dans les espaces urbains frontaliers est-il une réalité ?, Le cas des aires métropolitaines transfrontalières du Luxembourg et Lille », *Les Cahiers du CEPS/INSTEAD* pp. 3-8, p. 13., p. 19., p. 20.
- Fontaine P., 2010, « Les parcs d'activités économiques en Flandre », *Conférence Permanente du Développement Territorial Région wallonne*, numéro 13, p. 126.
- Rousseaux V. & Sinzot A., 2010, « Les aventures du plan régional de l'avant-projet de PRAT au SDER », *Territoire(s) wallon(s)*, n°5, pp. 55-102.
- SDEC – Schéma de Développement de l'Espace Communautaire. Vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'Union européenne. (résumé) sur <http://eur-lex.europa.eu/>

legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:g24401&from=FR  
[Consulté le 11.11.2015 à 17:05]

Union européenne © : European Territorial Cooperation: building  
bridges between people p. 8. sur [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/information/pdf/brochures/etc\\_book\\_lr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/information/pdf/brochures/etc_book_lr.pdf)  
[Consulté le 11.11.2015 à 13:00]

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/policy/cooperation/european-territorial/](http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/cooperation/european-territorial/) [Consulté le 11.11.2015 à 15:30]



# La politique de cohésion de l'Union européenne et la Hongrie

## I. Introduction

Les objectifs des fondateurs de l'Union européenne depuis le début du processus d'intégration européenne visaient à la prospérité économique et l'harmonie sociale en même temps. Malgré les bons résultats dans le domaine de l'intégration économique, se perpétue une différence perceptible entre les régions développées et moins développées de l'Union européenne. Dès le traité de Maastricht, on trouve parmi les buts les plus importants de favoriser le développement harmonieux et équilibré et de renforcer la cohésion économique et sociale.<sup>1</sup> Le terme « cohésion » dans l'Union européenne porte en soi l'objectif stratégique de diminution des différences sociales et régionales.<sup>2</sup> Ce sont les deux stratégies de diminution, dans lesquelles les mesures ont été prises pour l'intérêt de la cohésion. Avec l'approfondissement de l'intégration, la politique régionale de l'UE est devenue de plus en plus cruciale et elle est finalement entrée dans les politiques communes de l'Union européenne. La politique régionale s'efforce d'améliorer la compétitivité des régions désavantagées, et de créer des circonstances favorables pour le développement.<sup>3</sup> Actuellement, la politique régionale de l'UE est financée par les Fonds

---

1 Kengyel Ákos : Az Európai Unió regionalális politikája, Aula Kiadó Kft, Budapest, 1999, p. 9.

2 Kengyel 1999, 10.

3 Kengyel 1999, 179.

structurels et les Fonds de cohésion, etc. Ces Fonds sont apparus graduellement. Pour réduire les différences régionales, les Fonds structurels ne sont pas suffisants, il faut également harmoniser les autres politiques de l'UE ; et la croissance économique globale est évidemment indispensable.<sup>4</sup> Ainsi, il s'agit de poser la question suivante : est-ce qu'il est possible de diminuer les disparités régionale dans le cas de la Hongrie ?

## II. La Hongrie et la politique régionale de l'UE

### II.1. Les objectifs de la politique de cohésion en Hongrie

D'abord, il faut présenter généralement les objectifs stratégiques de la politique régionale de l'UE, parmi lesquels nous distinguons deux grands objectifs : la diminution des différences territoriales et les objectifs des stratégies globales de l'UE comme la stratégie de Lisbonne ou la stratégie Europe 2020.<sup>5</sup> Les objectifs de ces stratégies sont en premier lieu : l'amélioration de la compétitivité de l'Union, y compris le développement des territoires thématiques.<sup>6</sup> Concernant le premier but, le moyen (et la métrique) de la diminution des différences territoriales est la division territoriale de l'investissement communautaire qui se concentre sur les régions les moins développées. Par contre, au niveau européen les données sont incomplètes ; cependant nous pouvons constater concernant les investissements étatiques que pendant la période 2000-2006 par exemple, la somme par habitant concernant la compétitivité régionale et l'emploi était plus grande dans les régions en transition

---

4 Kengyel 1999, 182.

5 Nagy Sándor Gyula – Heil Péter : A kohéziós politika elmélete és gyakorlata : Európai uniós fejlesztési programok-belülről nézve, Akadémiai kiadó, Budapest, 2013, p. 131., consulté le 14 novembre 2015.

6 Nagy – Heil 2013, 131.

que dans les régions de convergence.<sup>7</sup> Dans le cas de la Hongrie, nous pouvons constater que le niveau de l'investissement étatique était plus élevé dans la région de la capitale ; donc la Hongrie possède un PIB par habitant qui est au-dessous de la moyenne de l'UE.<sup>8</sup>

En revanche, il faut également ajouter que le niveau des investissements qui servent à des fins personnelles est plus élevé dans les régions développées et cela ne fait qu'aggraver encore les différences territoriales. Nous pouvons remarquer qu'il existe plusieurs pays, y compris la Hongrie, dans lesquels la diminution des disparités territoriales est déjà une obligation constitutionnelle, mais dans la plupart de ces pays et en Hongrie aussi, la compétitivité générale était mise en avant pendant la dernière décennie.<sup>9</sup> La Hongrie met l'accent plutôt sur le développement national dans l'ensemble, cela veut dire la diminution du retard relatif à la moyenne de l'UE ; nous pouvons également remarquer que la portée de la politique pour diminuer les disparités en Hongrie est assez faible.

## II.2. Réglementation juridique de la politique régionale en Hongrie

Premièrement, nous devons souligner la loi qui a été acceptée en 1996, et ses éléments les plus importants étaient créés par l'harmonisation du règlement et des recommandations de l'Union. Cette loi définit les valeurs fondamentales relatives au développement régional et s'occupe spécifiquement de l'assurance de l'égalité des chances entre les personnes qui vivent dans les différentes régions et de la création des conditions économiques qui assurent le développement durable de cette région. C'est le concept d'aménagement du territoire national qui contient les objectifs de long terme des aménagements et qui favorise l'harmonisation des initiatives régionales et locales en matière d'aménagement du territoire. Cette loi souligne également qu'on a besoin des institutions avec les compétences convenables pour qu'il y ait prise de

---

7 Nagy - Heil 2013, 132.

8 Nagy - Heil 2013, 132.

9 Nagy - Heil 2013, 133.

décision au niveau où les problèmes apparaissent. Ce qui peut être intéressant est que cette loi ne définit pas les régions NUTS 2, elle laisse la possibilité aux départements de créer les unions entre plusieurs départements, mais il n'existe que deux exceptions : la capitale et son agglomération ainsi que le territoire du Balaton. Les institutions coordinatrices de l'aménagement territorial au niveau moyen se sont transformées en Conseils de l'aménagement territorial départemental et comme cela, ils équivalent au niveau NUTS 3. *Cette loi était innovante car elle a introduit deux sortes de région : les régions projets-statistiques qui sont les régions semblables pour créer des statistiques régulières et des régions d'aménagement qui sont beaucoup plus faiblement organisées.*<sup>10</sup>

Par conséquent, la Hongrie a compris qu'elle doit créer les zones cibles du développement régional et des priorités, et également créer un système d'outils conformément au fonctionnement de la politique régionale de l'UE.

### **III. L'efficacité de la politique de cohésion en Hongrie**

#### **III.1. La politique de cohésion en Hongrie pendant la période de 2007-2013**

Grâce aux négociations entre la Commission et les autorités hongroises, on a vu l'apparition d'investissements de la politique de cohésion en Hongrie dans plusieurs domaines. Ces investissements s'adaptent au cadre politique national mais aussi celui général de l'UE et stimulent la croissance économique et la convergence réelle, puis servent les priorités du programme national de réforme pour la croissance et l'emploi ; encore plus important : ils diminuent le rôle central de Budapest en

---

<sup>10</sup> Kengyel 1999, 172-173.

encourageant le développement endogène des régions grâce à la mobilisation des potentiels de développement sous-exploités.<sup>11</sup> Il faut également mentionner que les principaux objectifs du cadre de référence stratégique national sont de maintenir une croissance à long terme et d'augmenter le taux d'emploi.<sup>12</sup> Pendant le processus de négociation, une attention particulière se dirigeait sur la réduction des disparités régionales qu'il faut réaliser par le biais d'un renforcement du rôle des régions hongroises, et en renforçant également la dimension régionale des programmes nationaux. La Hongrie comme un bon élève, s'est engagée à couvrir 70% de ces besoins de financement par le biais de la politique de cohésion, comme prévu dans le programme national de réforme.<sup>13</sup> Les investissements de cette politique se concentreront sur les infrastructures de transports et sur l'accessibilité des zones clés et en plus près de 30% du budget total au titre de la politique de cohésion (7 milliards euros) sera investi dans ce domaine.<sup>14</sup> Pour montrer l'efficacité de la politique de cohésion en Hongrie, nous pouvons également évoquer le fait que la Hongrie a voulu investir quelque 569,9 millions d'euros du FSE pour améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs.<sup>15</sup> Si la Hongrie possède peu d'expérience concernant l'initiative urbaine, elle a conçu et intégré une stratégie de développement urbain avec des objectifs comme le renforcement de la compétitivité internationale du capital, développer six pôles de croissance régionaux dans les villes à forte tradition universitaire et culture scientifique pour contrebalancer le rôle central de Budapest et développer aussi des pôles secondaires dans les villes de taille moyenne et soutenir les villes de petite taille.<sup>16</sup>

---

11 Le site officiel de la Commission européenne sur la politique de la cohésion en Hongrie entre 2007-2013 : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/communic/negotiation/country\\_hu\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/negotiation/country_hu_fr.pdf), p. 1, consulté le 14 novembre 2015.

12 Ibid., p. 1.

13 Ibid., p. 2.

14 Ibid., p. 2.

15 Ibid., p. 2.

16 Ibid., p. 3.

### III.2. La situation de la politique de cohésion pendant la nouvelle période (2014-2020)

Dans l'ensemble, pendant cette nouvelle période, la Hongrie va réaliser 7 programmes opérationnels dans le cadre de la politique de la cohésion, parmi lesquels 4 programmes seront financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et par le Fonds social européen ; deux autres programmes seront financés par le FEDER et cofinancés par le Fonds de cohésion. La somme totale des investissements de ces Fonds en Hongrie sera à peu près 21,9 milliards d'euros, avec pour la somme la plus élevée, 15 milliards d'euros investis dans les régions les moins développées comme par exemple la région du Nord de la Hongrie (Észak-Magyarország) ; 463,7 millions d'euros seront aussi investis dans la seule région développée, la région de la capitale (Közép-Magyarország)<sup>17</sup>. Dans le cadre du nouveau programme de développement qui a été nommé Széchenyi 2020, seront mis en place deux grands programmes opérationnels territoriaux : le programme opérationnel du développement territorial et agglomération (TOP) et le programme opérationnel du Centre de la Hongrie compétitif (Közép-Magyarország) (VEKOP)<sup>18</sup>. L'essentiel du programme opérationnel TOP est de garantir le développement économique dans les régions et d'accroître l'emploi et aussi d'établir le cadre des besoins de développement qui sont parmi les compétences municipales et en plus renforcer les communautés locales<sup>19</sup>. Ce programme opérationnel essaie de réagir aux exigences des différentes régions et essaie de réaliser les interventions spécifiques et également de soutenir les développements spécifiques qui sont basés sur les sources d'énergies des territoires internes<sup>20</sup>. Tandis que l'autre programme opérationnel (VEKOP) se concentre sur trois domaines comme par exemple : l'augmentation durable de la compétitivité économique,

17 Le site officiel de la Commission européenne sur la politique de la cohésion en Hongrie entre 2014-2020 : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/information/cohesion-policy-achievement-and-future-investment/factsheet/hungary\\_hu.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/information/cohesion-policy-achievement-and-future-investment/factsheet/hungary_hu.pdf), p. 1., consulté le 14 novembre 2015.

18 Le site officiel du gouvernement hongrois : [http://www.palyazat.gov.hu/rop\\_ih](http://www.palyazat.gov.hu/rop_ih), consulté le 14 novembre 2015.

19 Ibid.,

20 Ibid.,

le développement de l'infrastructure communautaire, le développement de l'environnement social pour stimuler l'employabilité ; autant de dimensions qui rendront possible d'assurer la continuation du développement de la région la plus développée, d'augmenter sa compétitivité<sup>21</sup>.

## IV. Conclusion

Pour répondre à la problématique, nous pouvons dire que l'existence de disparités territoriales a été remarquée non seulement en Hongrie mais dans les différents pays de l'Union, ce qui renforce le fait que ces pays ont besoin d'une politique d'aménagement territorial qui réduit ce problème. Pour que les pays comme la Hongrie aient du succès à ce sujet, nous pouvons dire que la politique de cohésion de l'Union peut servir comme base mais cela ne veut pas dire que c'est suffisant, il faut regarder également les expériences des autres pays dans cette situation et suivre peut-être leurs pratiques pour accroître l'efficacité des actions menées. Par contre, nous voyons que la politique régionale essaie en général d'augmenter la compétitivité, objectif apparu en Hongrie également dans le programme opérationnel VEKOP. Nous pouvons également dire que la Hongrie est en bonne voie et restons positifs quant à la diminution des disparités territoriales existant pendant les dernières années.

## Bibliographie

KENGYEL Ákos : *Az Európai Unió regionalális politikája*, Aula Kiadó Kft, Budapest, 1999, p. 9-10 ; 172-173 ;179-182., consulté le 14 novembre 2015.

NAGY Sándor Gyula – HEIL Péter : *A kohéziós politika elmélete és gyakorlata : Európai uniós fejlesztési programok-belülről nézve*,

---

21 Ibid.,

Akadémiai kiadó, Budapest, 2013, p. 131-133, consulté le 14 novembre 2015.

Le site officiel de la Commission européenne sur la politique de la cohésion en Hongrie entre 2007-2013 : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/communic/negotiation/country\\_hu\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/negotiation/country_hu_fr.pdf), p. 1-3, consulté le 14 novembre 2015.

Le site officiel de la Commission européenne sur la politique de la cohésion en Hongrie entre 2014-2020 : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/information/cohesion-policy-achievement-and-future-investment/factsheet/hungary\\_hu.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/information/cohesion-policy-achievement-and-future-investment/factsheet/hungary_hu.pdf), p. 1., consulté le 14 novembre 2015

Le site officiel du gouvernement hongrois: [http://www.palyazat.gov.hu/rop\\_ih](http://www.palyazat.gov.hu/rop_ih), consulté le 14 novembre 2015.



# La politique de cohésion territoriale et La Turquie

## I. Introduction

La Turquie est un pays candidat à l'UE officiellement depuis 2005, avec une population de 74 724 000 habitants sur un territoire de 783562 Km<sup>2</sup> soit une densité respective de 95 habitants au km<sup>2</sup>. La population actuelle d'Istanbul est supérieure à la population actuelle de la Hongrie, 14 millions, d'où elle représente 18% de la population du pays.

Par suite la politique de cohésion territoriale comprend tous les trois dimensions pour se développer. Tout d'abord elle a une dimension régionale pour diminuer les inégalités entre les régions en utilisant les avantages économiques. La cohésion territoriale recouvre aussi une dimension transnationale dans le cadre de liens économiques, sociaux, culturels ou informationnels. La troisième dimension est une dimension politique qui vise à coordonner et intégrer les politiques publiques sectorielles.

Ce travail va s'intéresser surtout à « Comment la politique de cohésion contribue-t-elle au développement régional en Turquie? ». On va surtout s'intéresser à la dimension régionale de la Turquie, premièrement aux relations entre l'UE et la Turquie, « un amour sans définition », et puis au fonds de l'IPA vers la Turquie. Et dans un second temps nous déploierons une approche sur les « agences de développement » du pays.

## II. L'Union Européenne et La Turquie : « Un Amour Sans Définition »

### II.1. Les Relations Entre la Turquie et L'UE

Le passage au multipartisme se fit en 1947, afin de bénéficier du plan Marshall. Puis en 1948 le pays devint un fondateur de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. La Turquie adhère à l'OTAN en 1949. La première demande pour le Communauté économique européenne date de 1959, seulement 18 mois après l'entrée en vigueur du Traité de Rome.<sup>1</sup> La Turquie souligne rappela ainsi une nouvelle une fois sa participation à l'occident, leitmotiv depuis la création de république.

Plusieurs coups d'Etat militaires en 1960, en 1971, en 1980 aux motivations et contextes variés, résultent en l'éloignement du pays dans le processus de construction d'une Union Communautaire Européenne. Mais, cependant elle reste toujours un membre du Conseil de l'Europe sans discontinuer depuis 1949.<sup>2</sup>

Puis en 1963 l'Accord d'Ankara a été signé entre la Turquie et CEE dans le but d'une coopération seulement économique qui comprenait seulement les produits industriels. En 1987, pendant la gouvernance de Turgut Özal suit une politique d'ouverture du marché et met en place une démocratie plus stable, une nouvelle demande d'adhésion est adressée. Elle est rejetée pour diverses raisons mais surtout des critères politiques ; le bouleversement du continent européen après le chute du mur de Berlin induit une méfiance contre les élargissements.<sup>3</sup>

La participation à l'Union Douanière de Turquie en 1995 met en valeur intégration juridique à la CEE. Elle repose sur une décision du Conseil d'association entre l'Union européenne et la Turquie du 6 mars

---

1 Martti Ahtisaari, Kurt Biedenkopf..., « La Turquie dans l'Europe: Plus qu'une promesse? », [http://www.independentcommissiononturkey.org/pdfs/2004\\_french.pdf](http://www.independentcommissiononturkey.org/pdfs/2004_french.pdf), consulté le 1.11.2015.

2 SUAVI AYDIN, YÜKSEL TAŞKIN, "1960'tan Günümüze Türkiye Tarihi(de 1960 jusqu'à nos jours l'histoire de la Turquie)", <http://www.iletisim.com.tr/images/UserFiles/Documents/Gallery/turkiye%20tarihi.pdf>, consulté le 28.11.2015

3 Ibid.

1995, établie par l'accord d'Ankara. Les biens peuvent voyager entre les deux entités sans restrictions douanières. Elle inclut la perspective d'une adhésion ; exprimée dans le préambule par la phrase « l'appui apporté par la CEE aux efforts du peuple turc pour améliorer son niveau de vie facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la Communauté ». Cependant, elle ne couvre pas certains secteurs économiques tels que l'agriculture, auquel des concessions commerciales bilatérales s'appliquent, ou les services et les marchés publics.<sup>4</sup>

Lors du Conseil européen d'Helsinki en 1999, la Turquie a eu le statut de candidat. Des réformes pour satisfaire aux critères de Copenhague sont mises en place et la Turquie reçoit les premiers fonds de préadhésion. En 2002, le Parti de la Justice et du Développement (AKP) avec le premier ministre Recep Tayyip Erdoğan, fait campagne sur le volontarisme européen. Dès leur arrivée la peine à mort a été supprimée totalement même si elle n'était plus utilisée depuis 1984.<sup>5</sup>

Enfin en 2004 l'Union Européenne reconnaît officiellement que la Turquie satisfait aux critères de Copenhague. La question politique est résolue ; la phase juridique et technique de l'adhésion peut commencer. Les négociations sur 35 chapitres ont commencé officiellement dès le 3 octobre 2005. En 2015, 22 chapitres de négociation sur 35 ont été ouverts ; le chapitre 22 « Politique régionale et coordination des instruments structurels » est négocié depuis 2013. 8 chapitres ont été suspendus pour raison politique ; la question de Chypre et 4 chapitres ont été suspendus par la France.<sup>6</sup>

Notre travail va se concentrer sur le développement régional en Turquie mais avant cela une analyse sur les fonds de l'Union Européenne pour la Turquie est nécessaire.

---

4 Ministre des Affaires Etrangères „n ° 1/95 du conseil d'association (Union douanière de la décision)” <http://www.mfa.gov.tr/1-95-sayili-ortaklik-konseysi-karari-gumruk-birligi-karari.tr.mfa> consulté le 20.11.2015.

5 Martti Ahtisaari, Kurt Biedenkopf..., Ibid.

6 Ministère des Affaires de l'UE, „Accession Negotiations” <http://www.ab.gov.tr/index.php?p=37&l=2>, consulté le 28.10.2015.

## II.2. Les Fonds de l'UE Vers la Turquie: IPA

A partir du Sommet d'Helsinki en 1999 la Turquie commence à recevoir des fonds européens comme les autres pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion : PHARE, CBC, ISPA, SAPARD, CARDS et l'instrument financier pour la Turquie. Tous ces instruments ont été remplacés par le Règlement (CE) numéro 1085/2006 du Conseil, l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) a été instauré pour la période budgétaire 2007- 2013.<sup>7</sup>

L'IAP vise ainsi à améliorer l'efficacité et la cohérence de l'aide, au moyen d'un cadre unique pour le renforcement de la capacité institutionnelle, de la coopération transfrontalière, du développement économique et social ainsi que du développement rural. Les aides de préadhésion soutiennent le processus de stabilisation et d'association des pays candidats et des candidats potentiels, dans le respect de leurs spécificités et des processus auxquels ils sont respectivement rattachés. La répartition des fonds entre les pays candidats et candidats potentiels est déterminée par l'UE, mais d'autre part les méthodes de la répartition des fonds, la programmation et la mise en œuvre, le suivi des projets, sont déterminés par voie de négociations entre la Turquie et l'UE, en prenant en considération spécificité de la Turquie.<sup>8</sup>

Les pays bénéficiaires de l'IAP sont répartis en deux catégories, les pays candidats à l'adhésion comme la Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui sont éligibles aux cinq volets de l'IAP, et les pays candidats potentiels comme l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo qui ne sont éligibles qu'aux deux premiers volets qui sont les renforcements des institutions, et la coopération transfrontalière et régionale.<sup>9</sup>

Les fonds IPA alloués aux pays pour la période 2007-2013 se sont élevés à environ 9,9 milliards d'euros. 4,8 milliards d'euros de ce fonds

7 Commission Européenne, « RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN », <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2014/FR/1-2014-610-FR-F1-1.Pdf>, consulté le 28.10.2015.

8 Ministère des Affaires de l'UE, « TR\_EU Financial Co-opertion », <http://www.ab.gov.tr/?p=5&l=2>, consulté le 21.10.2015

9 Ibid.

ont été alloués pour la Turquie, ce qui représente environ la moitié de ce montant, compte tenu de la taille de la population et de la superficie des terres (Voir le tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1:** La répartition des fonds de l'IAP 2007-2013 entre les pays candidats et candidats potentiels.<sup>10</sup>

Country	Fund(2007-2013) (Million Euro)	Population- 2006	Per Capita	Percentage
Croatia	998	4.443.000	225	10,0%
Macedonia	615	2.039.000	302	6,2%
Turkey	4795	72.520.000	66	48,2%
Albania	595	3.149.000	189	6,0%
Bosnia Herzegovina	656	3.843.000	171	6,6%
Montenegro	236	624.000	378	2,4%
Serbia	1386	7.425.000	187	13,9%
Kosovo	635	2.070.000	307	6,4%
Iceland*	30			0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>10.126.855.127</b>	<b>96.113.000</b>	<b>104</b>	<b>100,0%</b>

La répartition a été effectuée pour les années 2007- 2013 ; pour cette période 4795 millions d'euros sont alloués à la Turquie, soit 48% du total. Par habitant la Turquie obtient 66€, la Bosnie-Herzégovine 171 € et le Monténégro 378 €.

Aide de l'IAP comporte cinq volets à la disposition des pays candidats:

- 1 – Aide à la transition et renforcement des institutions
- 2 – Coopération transfrontalière et régionale
- 3 – Développement régional

---

<sup>10</sup> Ibid.

4 – Développement des Ressources humaines

5 – Agriculture et développement Rural <sup>11</sup>

**Tableau 2:** Fonds de l’IAP alloués à TR par des composants  
(millions d’euros) <sup>12</sup>

Répartition des fonds IPA en Turquie, prévisions annuelles, millions d’euros									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total	En %
1 Renforcement des capacités institutionnelles	256,7	256,1	239,5	217,8	231,2	227,5	246,2	1.675	34,7%
2 Coopération transfrontalière	2,1	2,9	3,1	3,1	5,1	2,2	2,2	20,7	0,4%
3 Développement régional	167,5	173,8	182,7	238,1	293,4	356,8	378,0	1.790,3	37,0%
4 Développement des ressources humaines	50,2	52,9	55,6	63,4	77,6	83,9	96,0	479,6	9,9%
5 Développement rural	20,7	53,0	85,5	131,3	172,5	189,7	213,0	865,7	17,9%
Total	497,2	538,7	566,4	653,7	779,9	860,2	935,5	4831,6	100%
Total 2007-2013		<b>4,8 Mds</b>							

On va surtout s’intéresser au troisième point qui est le développement régional qui tient la place la plus importante dans le partage de 4795 millions d’euros. Il représente 37% du total.

Alors la répartition en Turquie :

L’une des composantes les plus importantes de l’IPA est représentée par 1675 millions d’euros. Elle comporte l’aide à la transition et le renforcement des institutions : elle est ouverte seulement à l’usage des autorités de gestion centrales. L’alignement de l’acquis, la réforme de l’administration publique, de la justice et des affaires intérieures,

11 Politique régionale, “l’instrument de la préadhésion (IAP), [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/funds/ipa/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/funds/ipa/index_fr.htm), consulté le 21.10.2015.

12 Ministère des Finances et des Comptes Publics de France, « Présentation de l’instrument de pré-adhésion » [http://www.tresor.economie.gouv.fr/6707\\_presentation-de-linstrument-de-pre-adhesion](http://www.tresor.economie.gouv.fr/6707_presentation-de-linstrument-de-pre-adhesion), consulté le 20.10.2015.

le développement de la société civile et les droits fondamentaux, la politique de l'environnement, l'éducation et le système de santé et la réforme des sujets de contrôle financier sont la cible principale de cette composante.

La dimension transfrontalière a une part de 20,7 millions d'euros. La cohésion transfrontalière est une coopération visant à renforcer et à développer les rapports de voisinage entre collectivités ou autorités territoriales relevant de deux ou plusieurs Etats. L'un des buts de la coopération transfrontalière est de créer des liens et des relations contractuels dans des régions frontalières afin que des solutions communes à des problèmes communs puissent être trouvées. La coopération transfrontalière est comme une préparation du développement régional après l'adhésion. Par exemple la participation au programme de coopération transfrontalière entre la Turquie et la Bulgarie, et aussi un partenariat avec le Programme du bassin de la mer Noire.<sup>13</sup>

La troisième composante qui a un budget beaucoup plus important que les autres, concerne le premier rang de la répartition budgétaire, qu'on analysera dans la deuxième grande partie. Le développement régional a la forme d'une préparation aux fonds structurels utilisables après l'adhésion, et se compose de l'Environnement, des Transports et programmes opérationnels régionaux de compétitivité. Les Ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme, des Eaux et Forêts, des Transports, des Affaires maritimes et des Communications et le ministère de la Science, de l'Industrie et de la Technologie sont responsables des programmes opérationnels mentionnés respectivement.

Le développement de ressources humaines a un budget de 479,6 millions d'euros. Le but du développement des ressources humaines est de préparer des fonds sociaux européens dans le cadre de la Stratégie européenne pour l'emploi et la stratégie de Lisbonne tout en renforçant les structures et les systèmes avec ce but. Dans l'intervalle, il est prévu de prêter attention aux principes de l'Union tels que l'emploi, l'égalité des sexes, l'inclusion sociale et l'éducation.

Le dernier volet est le développement rural, avec un budget de 865,7 millions d'euros. Dans ce cadre le soutien financier pour les entreprises opérant dans l'agriculture, l'élevage, l'alimentation, la pêche,

---

13 Ibid.

les coopératives et les associations de production par le biais de programmes de subventions, est prévu. La livraison des fonds alloués à cet égard vise à renforcer les capacités pour permettre le développement durable prenant les priorités de pré-adhésion.<sup>14</sup>

### **III. La cohésion territoriale de la Turquie**

#### **III.1. Les « Agences de Développement Régionale » en Turquie**

La division du pays a été faite sur 7 régions par rapport à leur spécificité géographique et il existe une division en 81 provinces. Mais cette division ne répondait pas aux demandes de l'Union européenne, et d'autre part la division de 7 grandes provinces n'était pas une séparation administrative, elle n'avait pas une utilité concrète, mais dans les livres de géographie elle facilite l'explication géographique du pays.

Dans le but d'adaptation du pays à l'Union Européenne le gouvernement en 2004 a fait voter une loi pour créer des institutions régionales, avec une nouvelle délimitation des territoires. Surtout elle visait à répondre aux attentes communautaires qui sont exprimées dans le chapitre 22 des négociations : les futurs pays membres « doivent disposer d'un cadre institutionnel et des capacités administratives appropriées pour faire en sorte que la programmation, la mise en place, le suivi et l'évaluation des projets s'opèrent de façon rationnelle et économiquement rentable du point de vue de la gestion et du contrôle financier »<sup>15</sup>

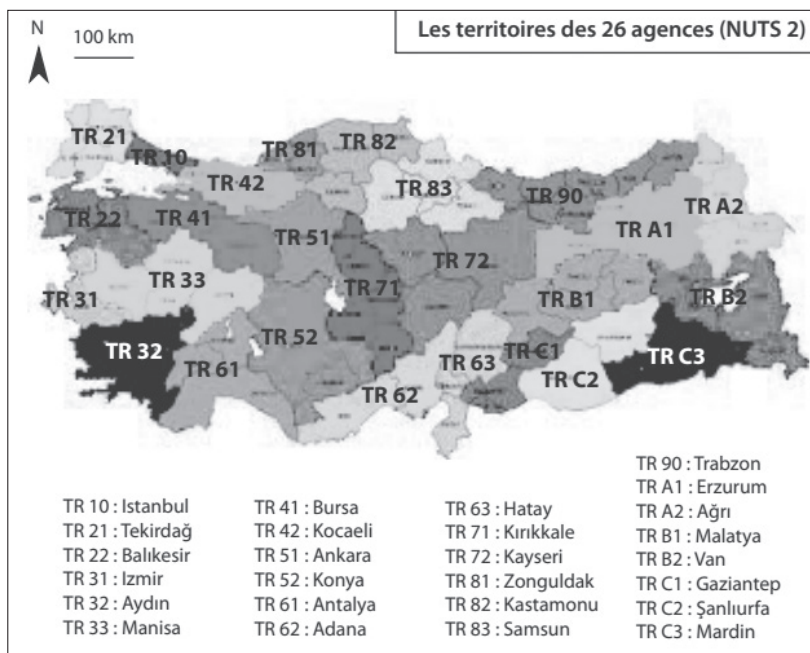
---

14 Ministère des Affaires de l'UE, Ibid.

15 Montabone Benoît, « La région entre attentes européennes et trajectoire nationale : les « agences de développement » en Turquie », <https://tem.revues.org/1899>, consulté le 21.10.2015.



**Tableau 3 : Les nouvelles structures régionales d'après la loi n°5449 du 25 janvier 2006**



Le gouvernement turc a proposé la création de 26 Agences de développement. Elles ont ainsi été mises en place par la loi n° 5197 sur l'administration spéciale de province ou la loi n° 5216 sur les municipalités métropolitaines. Elle est entrée en application en 2007. D'abord deux agences pilotes ont été créées à Izmir et à Adana-Mersin, début 2007. Après les 3 autres vagues ont été lancées en 2008, et deux fois en 2010. Fin 2010, les 26 agences sont installées et tous les secrétaires généraux ont été nommés.

Les régions créées s'appuient sur le découpage en NUTS 2 établi par l'Institut des Statistiques de Turquie en 2002 dans le but d'harmoniser le système statistique turc au système européen et en particulier à EUROSTAT.

Ces nouvelles Agences de développement ont été créées d'après des voyages d'étude en Alsace et en Angleterre, par les experts du DPT<sup>16</sup>. Ces voyages d'étude avaient pour but de combiner plusieurs modèles pour en créer un nouveau, adapté aux spécificités administratives turques.

La structure d'agence de développement répond en effet au dynamisme des milieux d'affaires dans certaines régions. Donc le DPT a mis en place des structures de lobbying pour répondre aux attentes européennes. On observe par conséquent une rencontre entre une contrainte communautaire exigeant l'existence d'un échelon régional et une aspiration locale cherchant à promouvoir une échelle supra-locale. Dans le but de favoriser le développement économique et aussi pour influencer la prise de décision nationale finale.

Deux organes majeurs composent une agence : Conseil d'Administration et Conseil de Développement. Elle est composée de 100 membres (leur composition est fixée par la loi) ; de droit, les représentants des organisations patronales et syndicales, des chambres de commerce et d'industrie, des corps de métiers organisés. Un bureau exécutif est chargé d'assurer le suivi des politiques ; l'agence est dirigée par un secrétaire général aux pouvoirs étendus. Chaque agence doit tout d'abord réaliser une étude approfondie des capacités économiques de sa région. Elle doit établir un plan régional de développement stratégique. D'autre part elle doit évaluer la qualité du travail qui est proposé par des organismes privés et publics pour les financer. L'objectif principal de ce modèle est de familiariser le public régional à une procédure administrative sur la base des projets, de la confiance et de l'évaluation pour utiliser le mieux possible les fonds européenne.<sup>17</sup>

Donc la Turquie expérimentant une nouvelle organisation a pu déstabiliser les acteurs régionaux habitués à une gestion territoriale à l'échelle régionale. Mais on ne peut pour autant conclure à une régionalisation effective, tant les obstacles nationaux sont déterminants.

---

16 DPT : Devlet Planlama Teşkilatı, Organisme de la planification d'Etats

17 Ibid.

## III.2. Les difficultés et les défis des « agences de développement régional ».

La première difficulté est l'absence de définition des régions ; officiellement il en n'existe pas. Le système provincial est composé de 81 provinces ; il permet seulement une interaction entre la province et le pouvoir central. Un pouvoir étatique centralisé depuis la création de la république. Une division en 7 grandes régions sans valeur administrative<sup>18</sup>.

Le découpage des régions basé sur une exigence statistique de seuil de population empêche la prise en compte des dynamiques métropolitaines par exemple dans la région d'Istanbul, ou la région d'Adana.

En outre la mise en concurrence de pôles pourtant complémentaires par exemple dans le tableau 3 TR C1 : Gaziantep et TR C2 : Şanlıurfa, deux régions voisines et aussi complémentaires.

En outre, il y a une opposition économique et sociale, entre un Ouest développé et un Est en retard (l'existence de la guérilla kurde a des effets négatifs sur les régions de l'Est du pays).

Enfin, on constate des contrastes économiques, démographiques et socioculturels entre villes et campagnes. Dans les années 50, la Turquie était un pays rural à 80% ; aujourd'hui 70% des Turcs habitent en ville.

## IV. Conclusion

Les fondements des agences de développement sont jetés dans les années 2004 et les installations de 26 agences sont effectives entre 2006 et 2010 ; ces progrès furent entérinés par l'ouverture du chapitre 22 de négociation.

La création des Agences de développement régional en Turquie est un arrangement institutionnel qui essaye de répondre aux demandes européennes pour l'instauration d'un échelon intermédiaire, et de

---

<sup>18</sup> Montabone Benoît, « La cohésion territoriale en périphérie de l'Union Européenne : les enjeux du développement régional en Turquie », <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00651483/document>, consulté le 20.10.2015.

l'autre côté à un besoin grandissant de promouvoir le développement local endogène pour le gouvernement turc.

On observe effectivement la création d'un nouvel espace d'action publique, qui vise à promouvoir un territoire par la mobilisation de son tissu économique. Mais les incohérences du découpage de ces nouvelles régions et les fortes pesanteurs du système centralisé turc laissent présager une régionalisation très limitée.

## Bibliographie

- Benoît Montabone, « La cohésion territoriale en périphérie de l'Union Européenne : les enjeux du développement régional en Turquie », <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00651483/document>, consulté le 20.10.2015.
- Benoît Montabone, « La région entre attentes européennes et trajectoire nationale : les « agences de développement » en Turquie », <https://tem.revues.org/1899>, consulté le 21.10.2015.
- Commission Européenne, « RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN », <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2014/FR/1-2014-610-FR-F1-1.Pdf>, consulté le 28.10.2015.
- Hüseyin Gösterici ve Burhan Ormanoğlu, UE „IPA” Système d'aide financière / Période 2007-2013 de mise en œuvre, Monde Budget, Volume 2, numéro 25, printemps 2007, p. 101-11
- Martti Ahtisaari, Kurt Biedenkopf..., « La Turquie dans l'Europe: Plus qu'une promesse? », [http://www.independentcommissiononturkey.org/pdfs/2004\\_french.pdf](http://www.independentcommissiononturkey.org/pdfs/2004_french.pdf), consulté le 1.11.2015.
- Ministère des Affaires de l'UE de Turquie, „Accession Negotiations” <http://www.ab.gov.tr/index.php?p=37&l=2> , consulté le 28.10.2015.
- Ministère des Affaires de l'UE de Turquie, « TR\_EU Financial Co-operation », <http://www.ab.gov.tr/?p=5&l=2> , consulté le 21.10.2015.

Ministere des Finances et des Comptes Publics de France, « Présentation de l'instrument de pré-adhésion » [http://www.tresor.economie.gouv.fr/6707\\_presentation-de-linstrument-de-pre-adhesion](http://www.tresor.economie.gouv.fr/6707_presentation-de-linstrument-de-pre-adhesion), consulté le 20.10.2015.

Politique regionale, "l'instrument de la préadhésion (IAP), [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/archive/funds/ipa/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/funds/ipa/index_fr.htm), consulté le 21.10.2015.

SUAVİ AYDIN, YÜKSEL TAŞKIN, "1960'tan Günümüze Türkiye Tarihi(de 1960 jusqu'à nos jours l'histoire de la Turquie)", <http://www.iletisim.com.tr/images/UserFiles/Documents/Gallery/turkiye%20tarihi.pdf>, consulté le 28.11.2015



# Mondialisation et Environnement: L'impact de l'homme sur l'environnement

## **I. Introduction**

Placé au centre des constellations des sciences sociales, l'homme devient un sujet d'étude de nos jours. Il conviendrait de s'apesantir sur son étymologie et son devenir actuel en rapport avec son éthique et ses valeurs<sup>1</sup>. Le contexte actuel de crise, les dérapages de plus en plus fréquents de la Mondialisation sont peut-être des signaux d'une nécessaire réflexion sur le regard porté sur l'homme<sup>2</sup>. Une mondialisation trop ambitieuse sans tenir compte du regard porté sur l'environnement, qui se caractérise par une gestion fondée sur le seul principe d'utilité capitaliste. Immergé dans la mondialisation économique, l'homme occupe une place prépondérante dans ce processus de confinement économique. Il est lié à toutes les transformations techniques, technologiques, biologiques et sociales, qui rendent compte du caractère de la mondialisation. Il est

---

1 Gaillard Albert. Discours et réalités des droits de l'homme. In: Autres Temps. Les cahiers du christianisme social. N°11, 1986. pp. 40-45

2 Paradas Agnès, « L'homme comme sujet », RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise, 2/2012.

donc important de mettre en évidence ses responsabilités, son rôle dans la consommation de la mondialisation et sa consommation face à l'environnement<sup>3</sup>. Considéré comme un charognard, l'homme est voué à la destruction de l'environnement par son appétit et sa soif immodérée de la recherche et de la découverte<sup>4</sup>.

Notre travail ici, consiste en une analyse des responsabilités de l'homme dans la dégradation de l'environnement, de son rôle, et du devenir de l'environnement.

## II. Perspective historique

D'abord, aux confins de l'histoire, l'homme est un être passionné par les découvertes, et de la recherche ; libido sciendi et dominandi s'entrecroisent. Le XIX<sup>e</sup>, puis le XX<sup>e</sup> siècle ont été des siècles à grandes découvertes scientifiques et technologiques. Certains secteurs, particulièrement, ont connu des accélérations extraordinaires. En l'occurrence dans le domaine du transport, de l'information et de la communication ainsi que de la médecine<sup>5</sup>. L'homme ayant contribué au développement de l'arraisonement de la planète a permis la déliquescence de son bien être. Il est aussi un prédateur de la découverte des espaces vitaux comme ce fut le cas de la colonisation et des conquêtes. Mais aussi, il s'arrache également à sa planète, pour la découverte de l'espace avec l'apparition des fusées, lancées par les USA et l'Union Soviétique<sup>6</sup>. Nous retiendrons aussi les multiples guerres qui se sont déroulées à travers

---

3 [http://ariege-catholique.cef.fr/site/im\\_user/0374\\_\\$mondialisation\\_michel\\_van\\_aerde.pdf](http://ariege-catholique.cef.fr/site/im_user/0374_$mondialisation_michel_van_aerde.pdf) Consulté le 18-Avril-2017.

4 Kovel Joel, « Le capital et la domination sur la nature », *Ecologie & politique*, 1/2009 (N°38), p. 123-146. <http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique1-2009-1-page-123.htm>  
DOI : 10.3917/ecopo.038.0123 Consulté le 10/ Avril / 2017.

5 Durand Gilbert, « Introduction. Science de l'homme et tradition », *Sociétés*, 3/2013 (n° 121), p. 5-7. <http://dx.doi.org/10.3917/soc.121.0005> Consulté le 18-Avril-2017.

6 Sourbès-Verger Isabelle, « Espace et géopolitique », *L'Information géographique*, 2/2010 (Vol. 74), p. 10-35. [https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2010-2-page-10.htm#anchor\\_plan](https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2010-2-page-10.htm#anchor_plan) Consulté le 18-Avril-2017



le monde, de l'époque classique aux deux grandes guerres mondiales<sup>7</sup>. C'est eu égard à ce désir et cette envie d'expansionnisme que l'homme s'est intéressé à la découverte scientifique, notamment par la fabrication des armes de destruction massives, de même que la fabrication des bombes atomiques<sup>8</sup>. Ainsi, au regard de ce qui précède, la nature et l'environnement sont intimement liés aux artefacts engendrés par l'homme<sup>9</sup>. L'homme toujours dans sa quête de son épanouissement, accentue toujours la mise en jachère des ressources du sol afin d'augmenter les taux de productivité de manière assez vertigineuse. De ce fait, de nouvelles possibilités de développement ont émergé de nos jours et ce, partout dans le monde avec l'avènement de la Mondialisation<sup>10</sup>. D'ailleurs, certains pays sous-développés ont eu des ascensions économiques assez remarquables, grâce aux échanges internationaux effectués, et à la libération des marchés qui a favorisé le rapprochement des pays suite au phénomène de « globalisation »<sup>11</sup>. Nul doute du fait que la mondialisation a bel et bien eu des points positifs, par une productivité accrue, une réduction des inégalités et la favorisation de la concurrence. Ce qui laisse au consommateur le libre choix de la diversité des produits de consommation qui sont dans les différents marchés de nos jours.

Cette mondialisation a généré une forte exploitation des richesses du sous-sol de la planète et a endommagé les sols ; avec les conséquences à long terme visibles de nos jours, à savoir la destruction de la nappe phréatique ou encore la destruction de l'environnement sous-marin<sup>12</sup>.

---

7 Le Moal Frédéric, « Introduction », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 4/2016 (N° 264), p. 3-6.

8 <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Risque/RisqueDoc2.htm> Consulté le 15-Avril-2017.

9 Perkins Marsh George, « L'homme et la nature ; ou, la géographie physique modifiée par l'action humaine », *Ecologie & politique*, 1/2008 (N°35), p. 155-176.

10 Scott Allen J., Storper Michael, « Régions, mondialisation et développement », *Géographie, économie, société*, 2/2006 (Vol. 8), p. 169-192. <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2006-2-page-169.htm> Consulté le 18-Avril-2017.

11 Lamy Guillaume, « Mondialisation et pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, 2/2008 (n° 4), p. 95-96 <http://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2008-2-page-95.htm> Consulté le 14-Avril-2017.

12 Bontems Philippe, Calmette Marie-Françoise, « Mondialisation, commerce international et environnement. Un avant-propos\* », *Revue économique*, 1/2010 (Vol. 61), p. 1-8. <http://www.cairn.info/revue-economique-2010-1-page-1.htm> Consulté le 18-Avril-2017.

Ce désir d'aller toujours plus loin plonge l'homme dans une extase à tel point qu'il ignore l'aspect cancéreux de la Mondialisation sur l'environnement, qui génère des conséquences nuisibles et le dépérissement de la nature, ainsi par le réchauffement climatique qui cause la montée des eaux observée au pôle Nord. De même que l'épuisement de l'eau et des ressources halieutiques, la déforestation, la perturbation de l'écosystème et la disparition de certaines espèces animales et végétales en Amérique du Sud ou en Afrique. Le capitalisme occupe donc une place centrale dans la construction d'un monde en perpétuel devenir. Constat malheureux qui s'incarne dans les relations internationales, par des attitudes pernicieuses de certains Etats et hommes d'affaires. Situation très alarmante des dessous de la Mondialisation qui est une face cachée de cette idéologie planétaire. Elle entretient la stratification sociale<sup>13</sup>.

### III. L'Homme, acteur de l'environnement

Cette problématique a suscité des réflexions entre les Etats, et aussi par les Organisations Internationales, en premier lieu l'O.N.U. Pour ce faire, les problèmes liés à l'environnement sont devenus planétaires, compte tenu de la gravité des effets conséquents de la Mondialisation. Il faudra rappeler ici, les principales conférences tenues depuis lors telles que : la conférence de Stockholm de 1972, le Sommet de Rio de 1992 et du Protocole de Kyoto de 1997. De même que la conférence de Johannesburg de 2002, aussi de la Cop 21 de Paris de 2015 et de la Cop 22 de Marrakech de 2016. En effet, tous ces sommets ont en commun un seul objectif, la prise en compte des questions environnementales, qui se concrétise par l'adoption des normes et des politiques internationales en vue de recadrer l'effectivité de la mondialisation sur l'environnement<sup>14</sup>.

---

13 Apter David E., « La mondialisation et les conséquences politiques du pluralisme négatif », *Revue internationale des sciences sociales*, 2/2007 (n° 192), p. 285-300. <http://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-2-page-285.htm> Consulté le 15-Avril-2017.

14 Morin Jean-Frédéric, Orsini Amandine, « Introduction », *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Les Manuels de Sciences Po », 2015, p. 21-26. <http://www.cairn.info/politique-internationale-de-l-environnement--9782724617450-page-21.htm>

De ces conventions internationales, les Etats se sont accordés à faire des efforts dans la préservation de l'environnement ; un certain dynamisme de leur part n'est pas à négliger. Bien qu'il soit vrai que tous ces mécanismes de contrôle se révèlent assez peu efficaces et parfois dépassés par la vitesse des dégradations environnementales<sup>15</sup>.

Cependant, il ne serait point judicieux de battre en brèche les multiples efforts des Etats et des Organisations internationales, de même que ceux des organisations non étatiques telles que la société civile et les ONG, comme Brainforest. Sur ce, il est plus important de faire face avec détermination aux nouveaux défis, c'est à dire se doter de nouveaux outils, en commençant notamment par la communication entre les Hommes, les Sociétés et les Etats afin de concevoir de nouvelles approches pour la préservation de la nature. Pour cela, il serait important de prendre en considération le rôle de l'homme en tant que Scientifique et chercheur, l'homme en tant que politiste ou politique et l'homme comme consommateur responsable<sup>16</sup>.

L'homme en tant que composante de la nature, doit se soucier de son milieu naturel dans lequel il s'extériorise pour vaquer à ses besoins. Plus encore avec la population qui ne cesse de croître, il faudrait environ quatre planètes pour contenir toute la population mondiale<sup>17</sup>. Ce qui est d'ores et déjà impossible pour le moment, donc la prise en compte de la nature s'avère nécessaire et surtout avec les changements climatiques qui augurent des catastrophes naturelles.

De prime abord, tout cela s'oriente vers l'homme en tant que chercheur et scientifique qui doit limiter ses expériences et ses recherches par rapport à ses inventions, ses créations et sa sur-exploitation des ressources minières. Il doit procéder ainsi au recyclage des objets en desuétude, et limiter la productivité, et respecter l'environnement. Et non en fabriquer d'autres qui ne feront qu'encombrer et occuper les espaces, comme nous

---

15 Dahou Tarik, Weigel Jean-Yves, « La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques. Le cas des aires marines protégées ouest-africaines », *Afrique contemporaine*, 1/2005 (n° 213), p. 217-231. Consulté le 18-Avril-2017.

16 Morin Jean-Frédéric, Orsini Amandine, « Introduction », *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Les Manuels de Sciences Po », 2015, p. 21-26.

17 Feld Serge, « Introduction. Les programmes „Population et Développement” et la situation actuelle », *Mondes en développement*, 2/2008 (n° 142), p. 9-12.

le voyons avec des cimitières de voitures ou de pièces détachées. Aussi adopter des engrais purement biologiques pour une agriculture saine. Et éliminer l'utilisation des pesticides pour éviter de polluer les eaux<sup>18</sup>.

Ensuite l'homme en tant que politique, doit faire respecter les normes environnementales internationales. Faire appliquer les sanctions face à ceux qui ne respectent pas ces normes et lutter contre la corruption. Car comme nous le savons bien la corruption est au coeur de la mondialisation. Un des points les plus importants dans la préservation de la nature, car lors des grands contrats internationaux, souvent ces hommes politiques sont aussi au coeur de ces turpitudes comme nous l'avons évoqué plus haut. Seule la transparence peut aussi permettre le bon déroulement et le bon respect des normes internationales en matière d'environnement<sup>19</sup>.

Enfin l'homme en tant consommateur, sur qui repose une des plus grandes responsabilités. Les Etats mettent en pratique des politiques publiques en matière d'environnement, et le consommateur doit accompagner l'Etat dans ses efforts. Surtout, dans la gestion des déchets. Parfois, il est vrai que les populations ne sont pas très instruites en ce qui concerne la gestion des déchets. Une communication dynamique doit être au rendez afin d'inculquer des valeurs de responsabilité aux populations afin de mieux gérer ceux-ci, c'est à dire, procéder au recyclage des ordures, en faisant des tris sélectifs. Aussi, le consommateur responsable doit pouvoir faire des efforts au quotidien : éviter au gaspillage de l'eau, faire co-voiturage afin d'éviter l'émanation du CO<sub>2</sub> ou utiliser le bicyclettes.

En outre, éviter de couper ou de brûler des feuilles ou des arbres et s'engager à planter des arbres afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et encourager la photosynthèse. En plus les consommateurs responsables doivent pouvoir consommer les produits naturels, locaux et éviter les produits suremballés et enfin utiliser le solaire, la géothermie et la basse

---

18 Zaiem Imed, « Le comportement écologique du consommateur. Modélisation des relations et déterminants », *La Revue des Sciences de Gestion*, 4/2005 (n°214-215), p. 75-88.

19 Foyer Jean, « La biodiversité sous influence ? Les lobbies industriels face aux politiques internationales d'environnement. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010, 248 pages. », *Critique internationale*, 2/2012 (N° 55), p. 177-180.

consommation d'énergie<sup>20</sup>. Tous ces petits comportements semblent être difficiles mais sont importants dans la sauvegarde de l'environnement, et ceci dans l'intérêt de tous les habitants.

De plus, la perspective d'une décroissance serait fortement appréciée pour réduire l'intensité de la dégradation de la nature<sup>21</sup>. Cela consiste en une réduction de la production des produits consommables, dans le rééquilibrage de la concurrence dans les grands marchés internationaux afin que les marchés locaux profitent aussi et mettent en valeur leur produits biologiques et frais. Encourager une consommation responsable est aussi nécessaire<sup>22</sup>.

En fin de compte, la promotion du développement durable serait nécessaire afin de répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Cela doit commencer par des exploitations modérées des ressources naturelles<sup>23</sup>.

## IV. Conclusion

La défense ou la protection de la Terre exigent une attention générale, une volonté politique, et une implication de tous les acteurs du monde (*Étatiques, non étatiques et les consommateurs*). C'est donc une affaire de tous sans équivoque, bien que les solutions ne s'avèrent pas assez lisibles. En changeant peu à peu nos vieilles habitudes, nous pouvons renaître de nouveau, en ayant une conscience collective des défis que nous vivons.. Car ce monde dans lequel nous vivons est le nôtre, et nous n'en avons pas d'autre. Si nous continuons à mener la même vie, le

---

20 Blin-Franchomme Marie-Pierre, « Le droit économique au soutien de la protection de l'environnement : les apports de la loi Grenelle 2 à la gouvernance des entreprises et des consommateurs », *Revue juridique de l'environnement*, 5/2010 (n° spécial), p. 129-176.

21 Martínez-Alier Joan, « Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements », *Ecologie & politique*, 1/2011 (N°41), p. 125-141.

22 Clerc Denis, « De la croissance à la décroissance ? », *L'Économie politique*, 3/2008 (n° 39), p. 92-106.

23 Lange Jean-Marc, « „ Éducation à l'environnement pour un développement durable : informer, former ou éduquer ? „ », *Compte rendu de colloque (Montpellier, 7-8 juin 2007)*, *Natures Sciences Sociétés*, 1/2009 (Vol. 17), p. 70-72. <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-1-page-70.htm>

monde s'auto-détruit plus vite que nous le pensons, et ce même si les scientifiques découvrent l'existence d'une autre planète dans le système solaire. Toute la population ne pourra pas rejoindre ce nouveau havre de paix. L'homme participe à sa propre destruction tout en compromettant la vie des générations à venir par sa soif d'aller toujours plus loin dans la consommation et l'extraction des matières premières et du vivant.

## Bibliographie

- Apter David E., « La mondialisation et les conséquences politiques du pluralisme négatif », *Revue internationale des sciences sociales*, (n°192), 2/2007.
- Blin-Franchomme Marie-Pierre, « Le droit économique au soutien de la protection de l'environnement : les apports de la loi Grenelle 2 à la gouvernance des entreprises et des consommateurs », *Revue juridique de l'environnement*, 5/2010.
- Bontems Philippe, Calmette Marie-Françoise, « Mondialisation, commerce international et environnement. Un avant-propos\* », *Revue économique*, 1/2010, (Vol. 61).
- Clerc Denis, « De la croissance à la décroissance ? », *L'Économie politique*, (n° 39)3/2008.
- Dahou Tarik, Weigel Jean-Yves, « La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques. Le cas des aires marines protégées ouest-africaines », *Afrique contemporaine*, (n° 213), 1/2005.
- Durand Gilbert, « Introduction. Science de l'homme et tradition », *Sociétés*, (n° 121) 3/2013.
- Feld Serge, « Introduction. Les programmes „Population et Développement” et la situation actuelle », *Mondes en développement*, (n° 142), 2/2008.
- Foyer Jean, « La biodiversité sous influence ? Les lobbies industriels face aux politiques internationales d'environnement. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010. », *Critique internationale*, (N° 55), 2/2012.

- Gaillard Albert. « Discours et réalités des droits de l'homme ». in: *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*. n°11, 1986.
- Kaiser Karl, Rochefort David, « Les grandes puissances au xxie siècle », *Politique étrangère*, 3/2007.
- Kovel Joel, « Le capital et la domination sur la nature », *Ecologie & politique*, 1/2009.
- Lamy Guillaume, « Mondialisation et pauvreté », *Regards croisés sur l'économie*, (n° 4) 2/2008.
- Lange Jean-Marc, « „ Éducation à l'environnement pour un développement durable : informer, former ou éduquer ? „ Compte rendu de colloque (Montpellier, 7-8 juin 2007) », *Natures Sciences Sociétés*, 1/2009 (Vol. 17).
- Le Moal Frédéric, « Introduction », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 4/2016 (n° 264).
- Martinez-Alier Joan, « Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements », *Ecologie & politique*, (N°41), 1/2011.
- Matelly Sylvie, « Introduction », *Revue internationale et stratégique*, (n°60) 4/2005.
- Morin Jean-Frédéric, Orsini Amandine, « Introduction », *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Les Manuels de Sciences Po », 2015.
- Morin Jean-Frédéric, Orsini Amandine, « Introduction », *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Les Manuels de Sciences Po », 2015.
- Paradas Agnès, « L'homme comme sujet », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 2/2012.
- Park-Barjot Rang-Ri, « Mondialisation et avantage concurrentiel. La percée internationale de Samsung (1953-1986) », *Revue économique*, 1/2007 (Vol. 58).
- Perkins Marsh George, « L'homme et la nature ; ou, la géographie physique modifiée par l'action humaine », *Ecologie & politique*, (N°35)1/2008.
- Sanviti Roland, « La mondialisation est-elle une source de non droit ? », *Humanisme et Entreprise*, (n° 314), 4/2013.
- Scott Allen J, Storper Michael, « Régions, mondialisation et développement », *Géographie, économie, société*, (Vol. 8) 2/2006.

Sourbès-Verger Isabelle, « Espace et géopolitique », *L'Information géographique*, 2/2010

Zaiem Imed, « Le comportement écologique du consommateur. Modélisation des relations et déterminants », *La Revue des Sciences de Gestion*, (n°214-215), 4/2005.